

Quoi d'neuf au Quiou?

n° 21 Novembre 2019







Restructuration de l'école des Faluns cet été

Ci-dessus: façade avant travaux

Ci-dessous : façade après travaux



Sommaire:

- Pages 2 et 3 : Editorial du Maire
- Pages 4 à 21 : Comptes rendus de conseil municipal
- Page 21 : Vie communale : coupures d'électricité prévues
- Pages 22 à 31: Etat Civil et vie communale
- Pages 32 et 33 : la vie des associations
- Pages 34 à 37 : La vie intercommunale
- Pages 38 à 47 : autres informations générales
- Page 48: horaires d'ouverture de la Mairie et numéros d'urgence.

Editorial du Maire

Merci aux bénévoles!



Lorsque j'avais émis l'idée d'un chantier participatif à votre conseil municipal pour la rénovation du groupe scolaire « préau, garderie et cantine » je ne pouvais m'imaginer le nombre de réponses positives de bénévoles enregistrées à la mairie.

Si auparavant j'avais reçu l'accord unanime de votre assemblée municipale pour lancer cet appel, ce projet de rénovation du bâtiment dans un délai contraint - celui des vacances scolaires- n'était pas gagné d'avance.

Amis bénévoles, j'ai découvert une spontanéité et une volonté chez plusieurs d'entre vous à vouloir rénover ce bâtiment. Nous avons ainsi amélioré le confort de travail pour nos employés et rendu ce lieu plus agréable et plus accueillant pour les enfants fréquentant notre école.

De mi-juin à fin août, vous avez été près de quarante personnes à répondre présentes et cela a permis de refaire le bâtiment à neuf : huisseries, isolation, électricité, peintures, toilettes intégrées.

A l'heure où notre société se plaît à être et à rester individualiste, vous avez montré qu'au QUIOU la solidarité était de mise et cela pour une noble cause, celle de sauvegarder notre école publique.

Oui cette cohésion a permis de vous connaître encore mieux. Vous avez démontré que l'esprit de village reste celui de la cohésion et du lien social entre tous! Ce cas d'école restera dans l'histoire et fera certainement naître d'autres initiatives!

Oui notre école publique a aujourd'hui un nouvel outil. Ces travaux ont été réalisés pour recevoir de jeunes enfants et, qui veut dire jeunes enfants, veut dire accueil de nouvelles familles. Ils ont aussi apporté un dynamisme essentiel à notre commune et peuvent encourager nos commerçants à entreprendre!

Si vous avez répondu présents, c'est pour notre école publique, et la commune du QUIOU, fière de sa population, ne peut être que satisfaite d'avoir encore une école, véritable poumon de notre collectivité!

Qui imaginerait aujourd'hui ne plus entendre les cris et les voix de nos enfants lors des récréations ?

Nous sommes quelques-uns à avoir reçu les cours élémentaires dans ces deux classes. Peut-être que nos souvenirs nous permettent de penser à l'avenir de ce lieu et de faire en sorte qu'il soit exemple de durabilité en milieu rural.

Alors mes chers amis bénévoles, créateur de plans et de façades, poseurs et ajusteurs de fenêtres, maître maçon, amoureux de la fée électrique, magicien du Placoplatre, champion de la scie circulaire, équilibriste en bardage, circurs de parquets, expert en pinceaux ronds ou carrés, tonton zingueur, pâtissières et cuisinières de petits fours, spécialistes en placard, sans oublier nos mécènes, à vous tous mes chers amis, je vous dis merci ; je n'oublierai pas non plus Patrice, notre employé municipal, qui a beaucoup participé!

Mes chers concitoyens, pour ceux que je ne pourrai pas saluer lors du 11 novembre prochain ou même lors du repas de nos ainés, à tous je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous pour les vœux de la municipalité le 19 Janvier 2020 à 10 heures 45 salle basse du château de HAC.

Arnaud CARRÉ





Comptes-rendus des réunions de conseil municipal

Compte-rendu de la séance du 13 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 13 février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de Présents: Arnaud CARRE, Thierry CHAPON, Nathalie MESNAGE, Axel HERVET, Erwann

membres DIVEU, Marjorie VESLIN, Mary BRITTON, Christine LOGUIVY

Présents : 8 Absents : Ludovic MAHE ayant donné pouvoir à Arnaud CARRE

Votants : 9 Alan BOURDET

Secrétaire de séance : Marjorie VESLIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 04, il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR:

en exercice: 10

Approbation du compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal

Attribution de compensation de Dinan Agglomération

Voirie - travaux 2019

Délibération à prendre, portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'eau potable, d'assainissement et déchets, année 2017 (RPQS)

Proposition de travaux de rénovation pour l'école, et projet de financement

Vote des subventions pour 2019

Deux dons par chèque pour la commune

Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu de conseil municipal

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a une remarque à faire concernant le compte-rendu de la précédente réunion de conseil municipal en date du 22 novembre 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération du conseil municipal, portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'eau potable, d'assainissement et déchets, année 2017 (RPQS)

- **Texte applicable**: Code général des collectivités territoriales, article L. 2224-5.

Observations

L'assemblée délibérante compétente doit émettre un avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Monsieur le maire expose le bilan de l'année écoulée du service de l'eau. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-3 et L. 2224-5;

CONSIDÉRANT que le maire doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;

PREND acte de la remise du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable effectuée le 14 janvier 2018 ;

Article 1er

DÉLIBÈRE sur les grandes tendances du service, et les informations particulières qu'il(s) comporte(nt), notamment sur :

Les indicateurs techniques et financiers comportant des éléments statistiques relatifs au nombre de points desservis, aux volumes, aux tonnages, à la nature des branchements, à la capacité des installations et à la qualité de l'eau distribuée et plus particulièrement sur :

- les indicateurs financiers relatifs au prix payé par l'usager, les modalités de la tarification, de son évolution et de sa révision,
- le détail des recettes d'exploitation,
- la décomposition de l'annuité de la dette,
- la liste et le montant des travaux réalisés pendant le dernier exercice, programmés pour l'exercice en cours, ou envisagés pour les exercices ultérieurs ;

Pour à l'unanimité des conseillers votants

Article 2

DIT que la présente délibération ainsi que le rapport susvisé seront transmis par voie électronique au préfet de département des Côtes d'Armor et au système d'information; le public en sera avisé par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Article 3

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente délibération. Elle fera procéder à sa transcription sur le registre des délibérations et à son affichage.

Article 4

La présente délibération sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Dinan.

Fait et délibéré à LE QUIOU le 13 février 2019

Allocations de compensation 2019 par Dinan Agglomération

Monsieur le Maire fait part des décisions prises concernant les allocations de compensations pour 2019.

La commune ne versera plus de redevance au service d'incendie « SDIS », cette dépense, qui s'élevait à 6 337.26 € pour Le Quiou en 2018, sera payée par Dinan Agglomération cette année 2019. La commune ne percevra cette année aucune allocation de compensation mais elle devra payer 3 021.71 € d'allocations de compensation provisoires à Dinan Agglomération. Cela n'aura pas d'incidence sur le budget de la commune puisque :

Il y a moins de recettes d'allocations de compensation pour la commune

Il y a une dépense pour la commune au titre de l'allocation de compensation pour Dinan Agglomération MAIS

Il n'y a plus la dépense pour la commune concernant le SDIS

Il n'y a pas de participation au titre de la voirie non plus.

Programme de voirie 2019

La commune du Quiou a donné la compétence « voirie intercommunale » à Dinan Agglomération.

Pour 2019, il a été décidé d'entretenir les voies présentant un état moyen :

A Mauny, 40 ml de voirie pour un coût TTC de 3 007.80 €

A La Buzardière, 310 ml de voirie pour un coût TTC de 11 818.80 €

Rue de La Ville Neuve, 195 ml de voirie pour un coût TTC de 8 673.00 €

Ces dépenses seront prises en charge en totalité par Dinan Agglomération.

Projet de restructuration de l'école

Plusieurs réflexions ont été menées concernant l'école des Faluns; soit une rénovation partielle avec mise aux normes de l'électricité notamment concernant la partie « cantine, garderie, salle de motricité », ou alors des travaux de plus grande ampleur y compris un agrandissement de la classe de maternelle pour disposer d'un dortoir plus adapté pour les enfants.

Un projet de réaménagement de l'école des Faluns a été réalisé par un architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor (CAUE22), pour un coût TTC de 337 000 €. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'effectuer les démarches pour demander des subventions, que ce soit auprès de Dinan Agglomération, du Département, à Madame la Sous-Préfète ou aux divers autres services de l'Etat. Il demande à Axel HERVET, adjoint aux affaires scolaires, de l'accompagner au rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète.

Après un vote à main levée : Votants : 9 Voix pour : 9 Accepté

Monsieur le Maire précise que des devis sont demandés pour du bardage et changer les fenêtres côté garderie, salle de motricité et cantine, ainsi qu'un devis pour installer des toilettes dans l'espace salle de motricité.

Suite compte-rendu de la séance du 13 février 2019

Subventions aux associations

Suite aux demandes reçues en mairie, Monsieur le Maire propose de voter les subventions pour les associations qui en ont fait la demande. Les subventions seront versées après présentation par ces associations de leur compte de gestion de l'année.

FNACA de Plouasne	30
Groupement des Communes aux	_
Noms burlesques et chantants	34.50
Resto du Cœur	50
Palet Quiousien	50
Les Obélisques - fléchettes	50
APE du collège de Plouasne	72
ASS. CHASSEURS	50
APE Evran - Le Quiou	72
Relais des villages de Tréfumel	50
Fondation du Patrimoine	55
Comice Agricole	221

MONTANT TOTAL: 734.50

Don de deux chèques à la commune

Monsieur le Maire fait part de dons (un chèque de 15 € et un autre de 50 €) qui ont été faits pour la commune. Il demande l'autorisation d'accepter ces dons qui seront mis au budget communal.

Il est procédé au vote à main levée, Membres présents : 8 Votants : 9 Voix pour : 9 Dons acceptés La séance est levée à 22 h 00

Compte-rendu de la séance du 12 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 12 avril à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10 <u>Présents</u>: Arnaud CARRE, Nathalie MESNAGE, Axel HERVET, Ludovic MAHE, Marjorie VESLIN, Mary BRITTON, Christine LOGUIVY

Présents : 7

Votants : 9

Absents : Thierry CHAPON ayant donné pouvoir à Arnaud CARRE
Erwann DIVEU ayant donné pouvoir à Nathalie MESNAGE

Alan BOURDET, non excusé

Secrétaire de séance : Marjorie VESLIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 08, il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR:

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE DES FALUNS

<u>Appel d'offres</u> (lecture et accord) pour la construction du dortoir <u>Accord demande subvention – plan de financement</u>

Contrat de Territoire, Etat, Agglomération

Emprunt

Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque des Territoires

Avant-projet du préau

Plan à réaliser pour dossier de « Déclaration Préalable » Communication auprès de la population

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE DES FALUNS

Choix d'un maître d'œuvre pour la construction d'un dortoir à l'école des Faluns

Monsieur le Maire présente le document préparé par le CAUE22 ; une procédure adaptée est en effet organisée en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du dortoir pour les enfants de maternelle ainsi que l'installation de nouveaux sanitaires dans le bâtiment de l'école.

Ce document pourra être envoyé à trois architectes, car il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles, inférieur à 25 000 € HT.

Monsieur le Maire procède à la lecture finale de l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre ; Ci-dessous les principaux éléments du dossier :

Procédure adaptée suivant le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics - Articles 27.

Marché de prestations intellectuelles inférieur à 25 000.00 € HT.

Une procédure adaptée est organisée en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du bâtiment principal de l'école des Faluns, afin d'y accueillir une salle de repos, un sas et l'installation de nouveaux sanitaires sur une surface totale de 50 m².

Montant estimatif des travaux : 86 000 € TTC.

La consultation est ouverte à la maîtrise d'œuvre.

Vu la complexité d'intervention sur un site occupé – l'école restera ouverte pendant les travaux – le lauréat du présent appel d'offre pourra proposer à la commune un bâtiment préfabriqué en ossature bois.

PLANNING DES ÉTUDES:

Etude d'avant-projet

Constitution et dépôt du dossier du Permis de Construire : Semaine 26 (fin juin)

Lancement de l'appel d'offre vers les entreprises : semaine 44 (fin octobre)

Réception et analyse des offres, signature des marchés : semaine 48 (fin novembre)

Signature des marchés - Préparation de chantier : décembre 2019

Lancement des travaux : semaine 01 (début janvier 2020)

Réception travaux : entre la semaine 14 (fin mars) et la semaine18 (fin avril 2020)

LIEU D'EXÉCUTION

Ecole des Faluns – 2, Rue du Sabotier. Parcelles cadastrales A. 473 – 474.

CONTENU DE LA MISSION CONFIÉE

Mission de base Loi MOP.

Mission complémentaire :

RELEVE en plan rez-de-chaussée et élévations du bâtiment principal sur lequel l'extension se greffe.

Date limite de reception des candidatures : vendredi 17 mai 2019 à 16h00 – semaine 20

Monsieur le Maire demande l'autorisation de contacter les architectes.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Membres présents: 7 Votants: 9 Voix pour: 9 Voix contre: 0 Abstention: 0

Demande accordée

Sollicitation du Fonds de Concours auprès de Dinan Agglomération pour restructuration de l'Ecole des Faluns

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration de l'Ecole des Faluns, à savoir mise aux normes électriques, changement des menuiseries et bardage de la salle de motricité, garderie et cantine, ainsi que la construction d'un dortoir pour les enfants de maternelle. Ces travaux s'élèvent à 125 000 € H.T.

Monsieur le Maire demande :

d'engager l'opération

de solliciter le Fonds de Concours auprès de Dinan Agglomération

le droit de signer tout document relatif à ce dossier

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Membres présents : 7 Votants : 9 Voix pour : 9 Voix contre : 0 Abstention : 0

Suite compte-rendu du 12 avril 2019

Sollicitation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et Contrat de Ruralité auprès des services de l'Etat, pour la restructuration de l'Ecole des Faluns

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat pour obtenir la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et d'obtenir une subvention au titre du Contrat de Ruralité, selon le plan de financement ci-dessous. Il demande l'autorisation de signer tout document relatif à ce dossier.

Commune 30 % 37 500 €

Etat (DSIL) 34.62 % 43 275 €

Fonds de Concours/Dinan Agglomération 16 % 20 000 €

Contrat de Territoire/Département 19.38 % 24 225 €TOTAL 125 000 €

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Membres présents : 7 Votants : 9 Voix pour : 9 Voix contre : 0 Abstention : 0

Sollicitation pour engager l'attribution de la subvention au titre du Contrat de Territoire auprès du Département, pour la restructuration de l'Ecole des Faluns

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département pour engager l'attribution de la subvention au titre du Contrat de Territoire selon le plan de financement ci-dessous ; il demande aussi le droit de signer tout document relatif à ce dossier.

 Commune
 30 %
 37 500 €

 Etat (DSIL)
 34.62 %
 43 275 €

 Fonds de Concours/Dinan Agglomération
 16 %
 20 000 €

 Contrat de Territoire/Département
 19.38 %
 24 225 €

TOTAL 125 000 €

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Membres présents : 7 Votants : 9 Voix pour : 9 Voix contre : 0 Abstention : 0

Emprunt sollicité auprès de 3 banques

Un emprunt de 50 000 € sur 30 ans a été demandé auprès de trois banques pour un taux fixe.

Le Crédit Agricole a proposé un taux de 2.26 %

Le Crédit Mutuel a proposé un taux de 1.98 %

La Banque des Territoires a proposé un taux de 1.50 % (0.75 + taux de livret A = 0.75) mais doit confirmer par lettre sous quinze jours.

En l'état actuel, avec confirmation pour l'instant du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel, le Conseil Municipal donne la préférence au CMB, mais autorisera Monsieur le Maire à donner son accord à la Banque des Territoires si cette dernière confirme sa proposition de prêt à un taux de 1.50 %.

Préparation du dossier de « Déclaration Préalable » pour rénovation salle motricité, garderie, cantine



Les menuiseries de l'ensemble du bâtiment ci-dessus comprenant une salle de motricité, garderie et cantine, doivent être changées, un WC doit être installé et un bardage doit être mis en place pour apporter une isolation thermique à l'ensemble du bâtiment.

8

Ces travaux sont l'occasion de repenser la disposition des ouvertures de portes et fenêtres. Nathalie Mesnage préparera un plan de ce nouvel ensemble, en vue de l'instruction d'un dossier de Déclaration Préalable.

Devis pour bâtiment salle motricité, garderie, cantine

Monsieur le Maire fait part des devis reçus à savoir

<u>Mise aux normes de l'électricité dans tout ce bâtiment</u>: accord pour le devis Potdevin, d'un montant de 7 158.42 € TTC

<u>Pose et fourniture d'un WC comprenant cloison, plâtre, isolation, électricité</u> : accord pour le devis Berthelot d'un montant de 2 556 € TTC

Menuiseries: la demande est en cours pour des devis,

Appel à la population pour aider à rénover le bâtiment « salle de motricité, garderie, cantine »

Monsieur le Maire propose que les travaux de rénovation (dépose des anciennes menuiseries, aide à la pose des nouvelles portes et fenêtres, pose du bardage et divers travaux de finition) de ce bâtiment soient faits par des bénévoles, des Quiousiens qui seront assistés à chaque fois par deux professionnels.

Tous ces travaux représenteront environ 380 heures de travail.

Après discussion, il est conseillé de prévoir au maximum 4 personnes par week-end sur le chantier, 2 professionnels et 2 bénévoles.

Ces travaux devront commencer fin juin 2019 et devront être finis pour la rentrée de septembre prochain.

Il a été convenu d'adresser une « lettre à la population » faisant appel aux bénévoles ; un courrier sera également mis dans les cahiers de chaque enfant de l'école des Faluns du Quiou et un article paraîtra dans la presse.

Ces travaux pourront avoir lieu en semaine et le week-end ; le repas du samedi midi sera offert par la commune. La séance est levée à 20h00

Compte-rendu de la séance du 11 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 11 juin à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 8 <u>Présents</u>: Arnaud CARRE, Thierry CHAPON, Nathalie MESNAGE, Axel HERVET, Erwann DIVEU, Marjorie VESLIN, Christine LOGUIVY

Absent excusé: Mary BRITTON ayant donné procuration à Nathalie MESNAGE

Absents non excusés: Ludovic MAHE, Alan BOURDET

Secrétaire de séance : Marjorie VESLIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 36.

Il est constaté que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande à ce que deux autres affaires soient rajoutées à l'ordre du jour :

Vente des terrains appartenant à la commune.

Courrier de l'association Pierres-Vives.

Accord du conseil municipal à ce que ces deux affaires soient rajoutées à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR:

Organisation des travaux de l'école publique :

Présentation par Nathalie Mesnage du plan du bâtiment regroupant la salle de motricité, garderie et cantine Planning des travaux

Présentation de l'offre d'un architecte pour la construction du dortoir

PLUi:

Arrêt du PLUi

Copie courrier envoyé à la population

Modifications ou remarques

Déplacement du tri sélectif :

Devis Société Daugan et Hénaff, coût à imputer sur ligne de fonctionnement au 615221

<u>Cimetière</u>: Enduit de l'ossuaire, devis société Daugan

<u>Projet de la gare</u>: Présentation du pourtour de la gare du Quiou ; plan du Conseil Départemental

Eglise: Rénovation, mise en place d'une fondation, accréditation à Mr LYRE

Suite du compte-rendu de la séance du 11 juin 2019

SUITE ORDRE DU JOUR

Jury régional du fleurissement :

Présentation des actions et du document de candidature à la deuxième fleur

<u>Lutte contre le frelon asiatique :</u>

Délibération à prendre pour signer la convention avec Dinan Agglomération

Recensement de la population en 2020

Délibérer pour désigner le coordonnateur communal

Versement des 100 € au comité des fêtes de Tréfumel : Délibérer pour imputer cette somme en subvention au 6574

Voirie 2019 : plan et prévisions de voirie

Réunion de secteur Dinan Agglomération : mercredi 10 juillet à Evran de 9h à 12h, présence d'un adjoint

Conférence climat: au Quiou le 29 juin à 17h00

Questions diverses

Devis retenus pour les travaux de l'école des Faluns

Madame Nathalie MESNAGE, adjointe, présente les devis reçus pour les travaux de menuiserie et de bardage pour le bâtiment « salle de motricité, garderie et cantine ». Après étude et délibération, les entreprises suivantes ont été retenues :

Point P à Dinan pour la fourniture de bardage, compris laine de verre et Placoplatre, selon le devis n° D143899 pour un montant total H.T. de 8 253.97 €

OUVEO Menuiseries, pour la fourniture de menuiseries en alu et PVC, selon le devis PW19BJBT00519 d'un montant total H.T. de 13 853.06 €

Il a été procédé au vote à main levée :

Membres présents : 7 Votants : 8 Voix pour : 8 Voix contre : 0 Abstention : 0 Devis acceptés

Consignes de sécurité pour les bénévoles sur le chantier de l'école

Erwann Diveu demande de préparer, à l'attention des bénévoles, une attestation qu'ils devront remplir et signer. Il y sera indiqué qu'ils attestent monter sur l'échafaudage en prenant toutes les précautions nécessaires à leur sécurité et qu'ils attestent être prévenus que la commune décline toute responsabilité en cas d'accident lié à un nonrespect des consignes de sécurité. La secrétaire de mairie préparera ce document.

Remarque pour le chantier de l'école

Madame Mesnage indique que les déplacements du chauffe-eau et du conduit de gaz devront être faits par l'entreprise Berthelot.

Avis et remarques sur le projet de PLUi arrêté par Dinan Agglomération le 25 mars 2019

Monsieur le Maire présente le projet de PLUi arrêté le lundi 25 mars 2019 lors de la séance du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, délibération n° CA-2019-055.

Il est procédé au vote à main levée

Membres présents: 7 Votants: 8 Voix pour: 8 Voix contre: 0 Abstention: 0

L'ensemble des conseillers municipaux donne un avis favorable à ce projet de PLUi arrêté le 25 mars 2019 et décide d'ajouter les remarques suivantes :

La parcelle A 466 de Mme GOUPIL Marie-Jeanne devra être en zone 1AUH2

Les parcelles A 70 et A 727 de Mme BOIXIERE Marie devront être mises en zone N

Les parcelles A 693 et A 812 de Mr SAUDRAIS Roger devront être mises en zone N

Les parcelles situées autour du Château de Hac, appartenant à M. JULIEN Marc : A 572, 573, 574, 575, 578, 579, 580, 581, 584, 630, 631, 632, 633, 634, 714, 826, 829, 836, 856, 857, 858, 876, 879, 880, 882, 912, devront être mises en zone UT

Les parcelles situées au Bas Tréveleuc, appartenant à Mr et Mme MESNAGE René : A 618, 619, 620, 621, 622, 638, devront être mises en zones UT et NT

La parcelle A 747 appartenant à Mme BRASSIER Hélène devra être mise en zone UT

Suite compte-rendu du 11 juin 2019

Choix du devis pour la plateforme du tri sélectif au cimetière

Monsieur le Maire rappelle que la plateforme de tri sélectif située rue de la Fontaine va être transférée au cimetière. Il fait part des devis reçus pour la plateforme avec une structure bois autour.

Un devis pour la dalle par la société Daugan et un devis complet dalle et entourage par l'entreprise Hénaff paysage d'Evran. Après analyse, il s'avère que la prestation pour la dalle présentée par la société Hénaff est plus chère que celle présentée par l'entreprise Daugan.

C'est pourquoi il est demandé de solliciter une baisse de prix du devis proposé par l'entreprise Hénaff Paysage d'Evran, afin de signer l'accord pour la plateforme et l'entourage bois.

Il est procédé au vote à main levée

Membres présents : 7 Votants : 8 Voix pour : 8 Voix contre : 0 Abstention : 0

Choix du devis pour l'enduit extérieur de l'ossuaire dans le cimetière

Monsieur le Maire détaille le devis reçu du maçon Jean-Yves Daugan de Plouasne pour l'enduit extérieur des murs de l'ossuaire dans le cimetière, d'un montant total H.T. de 953.60 €. Il propose de valider ce devis.

Il est procédé au vote à main levée

Membres présents: 7 Votants: 8 Voix pour: 8 Voix contre: 0 Abstention: 0

Demande « label deuxième fleur » pour la commune

Monsieur le Maire rappelle que le jury régional des Villes et Villages Fleuris se déplacera au Quiou en juillet prochain, pour examiner le fleurissement communal, et cela pour l'obtention d'une deuxième fleur pour la commune. Un « cahier du fleurissement » a été préparé par la secrétaire de mairie, y sont indiqués tous les nouveaux points de fleurissement sur la commune. De nombreuses photos y sont insérées, montrant l'évolution des massifs du bourg et des différentes sorties de bourg. Y sont notés les nombreux efforts réalisés par Mary Britton et Patrice Goupil, par exemple 400 à 500 bulbes de fleurs ont été mis en terre à l'automne dernier, le bas des murs est de plus en plus fleuri, ce qui limite la pousse des herbes et apporte un effet visuel intéressant ; une haie d'arbustes a été installée autour du nouveau cimetière, des arbres fruitiers y ont été plantés et le sédum continue d'être mis dans le cimetière, ce qui limite le désherbage.

Dans ce « cahier du fleurissement » y est mentionné également la participation de nombreux bénévoles qui ont contribué à l'embellissement de l'aménagement floral, ils ont également aidé à fabriquer les personnages disposés dans le bourg. Une bénévole a réalisé tous les écriteaux du jardin sensoriel, indiquant ainsi les noms des diverses plantes. Un jardin partagé est à la disposition de tout un chacun au niveau de la place de l'église. Les enfants de l'école ont fait du jardinage dans les parterres devant leur classe. La cabine téléphonique est joliment décorée, elle fait désormais office de bibliothèque mais tout le monde peut aussi y échanger des graines de fleurs, de légumes, salades etc...

Un troc de plantes est organisé deux fois par an par Mary Britton, cela permet à la commune de récupérer de nouvelles variétés de fleurs gratuitement lors d'une matinée conviviale où les passionnés de jardinage viennent échanger des conseils.

Projet d'aménagement du site de la gare, propriété du Département

Monsieur le Maire présente le projet qui doit être mis en place par le Conseil Départemental autour de l'ancienne gare.

Celui-ci se situe prés du bâtiment dit de « petite vitesse » propriété du Département.

Il ajoute que des espaces boisés seront conservés, des parties seront enherbées autour du bâtiment, du sablon sera mis en place permettant l'accès PMR. Un rack à vélo sera placé près du bâtiment qui deviendra un accueil /piquenique.

Des tables seront mises à disposition autour de ce dernier et quelques plantations de tilleuls sont prévues.

Monsieur le Maire propose de demander au département de réaliser une prairie fleurie sur ce site.

Suite compte-rendu du 11 juin 2019

Lancement d'un appel aux dons pour l'église du Quiou par le biais d'une fondation

Monsieur le Maire indique qu'un appel aux dons pourrait être lancé par le biais d'une fondation, afin d'entreprendre les travaux de restauration de l'église du Quiou ; il propose que Monsieur Jean-François LYRE entreprenne cette procédure. Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur LYRE à lancer toute démarche allant dans ce sens.

Il est procédé au vote à main levée

Membres présents : 7 Votants : 8 Voix pour : 8 Voix contre : 0 Abstention : 0

Programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique

Il n'est plus à démontrer que les espèces invasives représentent une menace pour la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes, mais également vis-à-vis des dommages économiques et des impacts significatifs sur la santé publique. Dans l'attente de l'adaptation du cadre règlementaire national (traduction de la réglementation européenne 1143/2014), le rôle des collectivités territoriales est stratégique pour endiguer ce phénomène.

En 2018, près de 600 nids de frelons asiatiques ont été signalés sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération. Les conditions climatiques rencontrées l'année passée ont été particulièrement favorables au développement des colonies de frelons asiatiques. Cette évolution à la hausse est observée également au niveau régional.

Face à ce constat, il est important de rester mobilisé et de s'engager dans le programme de lutte collective contre le frelon asiatique.

Considérant :

La délibération communautaire prise le 26 mars 2018 en faveur de la mise en œuvre du programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération, pour une durée de 2 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2020)

Après délibération, le Conseil Municipal, par vote à main levée :

APPROUVE:

la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivi technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.

la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.

AUTORISE:

le Maire à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents afférents.

Membres présents : 7 Votants : 8 Voix pour : 8 Voix contre : 0 Abstention : 0 Demande accordée.

Choix du coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2020

Monsieur le Maire fait savoir que le recensement des habitants de la commune sera réalisé en 2020. Cette enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Le coordonnateur communal doit être désigné avant fin juin 2019, Monsieur le Maire propose Madame CHESNEL Huguette, secrétaire de Mairie, en qualité de coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2020.

Il est procédé au vote à main levée.

Membres présents: 7 Votants: 8 Voix pour: 8 Voix contre: 0 Abstention: 0

Demande accordée.

Autre subvention accordée au Comité des Fêtes de Tréfumel

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Tréfumel et Le Quiou sont regroupées par le biais du Comité des Fêtes de Tréfumel pour organiser le Relais des Villages. Celui-ci se déroulant chaque année.

C'est pourquoi, le comité des Fêtes de Tréfumel demande une subvention exceptionnelle et supplémentaire de 100 € pour la participation à la confection de nouveaux maillots.

Monsieur le Maire propose d'accorder cette subvention qui sera à imputer à l'article 6574.

Il est procédé au vote à main levée.

Membres présents: 7 Votants: 8 Voix pour: 8 Voix contre: 0 Abstention: 0

Demande accordée.

Programme voirie 2019

Depuis la prise de compétence « voirie » par l'agglomération, monsieur le Maire présente le programme de l'année 2019 validé par la commission de secteur de Dinan Agglomération le 31 janvier dernier.

Il est proposé une Tranche ferme :

Lieu-dit Mauny sur 40 m pour un montant de 3 007.80 € TTC

Lieu-dit La Buzardière sur 310 m pour un montant de 11 818.80 € TTC

Tranche conditionnelle:

Rue de la Ville Neuve sur 195 m pour un montant de 8 673.00 € TTC

Ces travaux sont pris en charge financièrement par Dinan Agglomération.

Avis préfectoral pour autorisation d'exploiter de l'EARL La Chaudrais

Monsieur le Maire fait part de l'autorisation d'exploiter, suite avis préfectoral, pour l'EARL La Chaudrais, dont le siège social est situé à Plouasne, selon le dossier n° C22190119.

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle cadastrée B 245 située sur la commune de LE QUIOU appartient au CCAS et n'est pas comprise dans l'autorisation d'exploiter.

Il ajoute que cette dernière est cultivée depuis plusieurs années sans qu'aucun bail n'ait été signé et sans versement de location en contrepartie. Il ajoute qu'il avait confié le dossier à l'étude notariale SCP NEONOT de Rennes.

Monsieur René MESNAGE, exploitant agricole, demeurant Le Bas Tréveleuc, au QUIOU a adressé une demande d'achat de ce bien. Monsieur le Maire précise qu'un notaire de la SCP NEONOT à Rennes, qui suit ce dossier, a estimé cette parcelle à 1400 €.

Monsieur le Maire propose de donner un accord pour que le CCAS puisse vendre cette parcelle à Monsieur René MESNAGE pour un prix de 1400 €, sachant que les autres frais, dont le bornage, seront à la charge de l'acheteur.

Il est procédé au vote à main levée.

Membres présents: 7 Votants: 8 Voix pour: 7 Voix contre: 0 Abstention: 1

Madame Nathalie MESNAGE s'est abstenue Demande accordée.

Affaire Commune/Association Pierres Vives

Monsieur le maire rappelle que les conseillers municipaux du Quiou ont été destinataires d'un courrier rédigé par les représentants de l'association Pierres Vives, écrit et daté au 20 avril 2019. Il importe de souligner que cette correspondance fut adressée non pas à la mairie ainsi que l'aurait voulu l'usage mais à l'adresse personnelle des intéressés. Cette correspondance affirmait en substance l'inexistence d'une procédure engagée à l'encontre de Pierres Vives devant une quelconque juridiction tant pénale que civile.

Entre temps, différents articles ont été publiés dans la presse régionale, selon lesquels « certains élus » laisseraient courir la rumeur de l'existence de plaintes éventuelles. Les membres du Conseil Municipal, interpelés par la teneur des allégations qui, rappelons-le, mettent en cause « les rumeurs de certains élus », ont souhaité vérifier la pertinence tout comme l'exactitude de ces déclarations publiées dans la presse.

Aussi, en toute loyauté et à fins de justesse, une demande à l'initiative du Conseil Municipal fut formulée par pli recommandé à l'ancien président de l'association (démis par ailleurs de ses fonctions par les nouveaux représentants de cette dernière. Correspondance datée du 26 avril 2019). Cette demande visait à l'obtention de toutes les précisions et renseignements relatifs à cette instance contentieuse et la réalité de procédures judiciaires en cours.

Suite compte-rendu du 11 juin 2019

Par une réponse écrite en date du 7 mai 2019, le conseil de l'ancien président – Mr BODIN- apportait tout l'éclairage utile quant à la véracité de l'instruction en cours et son suivi. Effectivement, aucune plainte n'a été déposée contre l'association Pierres Vives.

En revanche, une plainte fut déposée par son ancien président le 18 avril 2016, enregistrée sous la référence N° 16-112-00000-20 à l'encontre de membres de l'association. A noter par ailleurs qu'un complément de plainte a été adressé à Madame La Procureure le 26 avril 2017.

Cette réponse confirme par ailleurs les informations de M. le Sous-Préfet, Michel LABORIE, transmises au Conseil Municipal en date du 6 novembre 2017 par lesquelles une instance judiciaire avait été instruite. L'instance est toujours dans sa phase d'instruction selon la procédure ad hoc.

Au constat des contre-vérités portées par les représentants de l'association en cause, les membres du Conseil Municipal qualifient d'intentionnels les propos écrits dans ce courrier, dans l'unique volonté de troubler la paix publique au sein même du Conseil Municipal.

Au vu des parutions dans la presse locale et régionale, le Conseil Municipal du Quiou rappelle que nul ne peut ignorer l'existence d'une procédure contentieuse en cours d'instruction. Par ces motifs, et à l'énoncé du considérant, il réaffirme sa volonté de conserver la **réserve d'usage** envers les représentants de Pierres Vives qu'imposent les circonstances.

Le Conseil Municipal a inscrit dans sa stratégie globale celle d'une politique constructive et positive pour le développement des associations et de leurs membres sur son territoire, leur permettant ainsi la promotion de leur mission propre tant d'un point de vue économique que social.

La commune du Quiou est riche d'un patrimoine indéniable. La présence de ce site archéologique dit La Villa Gallo-Romaine constitue un centre d'intérêt culturel et patrimonial aux retombées économiques propices au rayonnement de la commune.

De fait, le Conseil Municipal, conscient de la valeur de ce patrimoine unique, prendra attache avec les institutions nationales et départementales afin de réfléchir en commun au développement de ce lieu d'exception avec pour axe de projet celui de faire connaître Le Quiou pour sa richesse, pour les femmes et les hommes qui en sont le moteur.

Pour toute transparence envers la population Quiousienne, il est proposé au conseil municipal que la copie de la présente délibération soit introduite dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2019 et qu'il soit adressé à Madame La Procureure de Saint Malo, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, Madame la Sous-Préfète de Dinan, Monsieur le Député, Monsieur le président du Conseil Départemental ainsi que Monsieur le président de Dinan Agglomération.

Y sera annexé la copie de la lettre rédigée par l'avocat de Monsieur Bodin.

Il est procédé au vote à main levée.

Membres présents: 7 Votants: 8 Voix pour: 7 Voix contre: 0 Abstention: 1

La séance est levée à 20h30

Compte-rendu de la séance du 9 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 9 juillet à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : Arnaud CARRE, Thierry CHAPON, Nathalie MESNAGE, Ludovic MAHE, Erwann DI-VEU, Marjorie VESLIN, Christine LOGUIVY

Présents : 7 Absents excusés : Axel HERVET ayant donné procuration à Arnaud CARRE

Votants: 8 Mary BRITTON

Absent non excusé : Alan BOURDET

<u>Secrétaire de séance</u> : Christine LOGUIVY Monsieur le Maire ouvre la séance 20 h 03 Il est constaté que le quorum est atteint.

Ordre du jour

Monsieur Jean-François LYRE présentera le projet de levée de fonds auprès de donateurs pour rénover l'église Répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de l'EPCI

Aire de covoiturage, habiliter Monsieur le Maire à signer la convention avec Dinan Agglomération et statuer sur le nom de l'aire

FPIC, délibération à prendre selon les nouvelles de Dinan Agglomération

Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu de conseil municipal

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a une remarque à faire concernant le compte-rendu de la précédente réunion de conseil municipal en date du 11 juin 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande qu'une nouvelle affaire soit inscrite à l'ordre du jour.

Bornage du lieu dit « les vieilles cours » par Monsieur MERELLE.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Projet de levée de fonds auprès de donateurs pour la rénovation de l'église

Monsieur Lyre a été missioné par le conseil municipal pour réfléchir sur différents appels à projets qui permettraient de restaurer l'église.

Monsieur Lyre rapporte qu'il faudra tout d'abord prendre attache auprès de l'évêché afin de connaître le statut de l'église, savoir si elle est protégée, semi-protégée ou non.

Par ailleurs, il propose que l'on se rapproche de la fondation du patrimoine pour mettre en place une souscription. Monsieur Lyre rajoute qu'il prendra attache auprès d'autres institutions et reviendra vers le conseil municipal lorsqu'il aura fait le point sur les disponibilités de levée de fonds et ainsi rechercher des mécènes.

Il faudra préparer une plaquette, pourquoi pas une monographie pour mettre en valeur le patrimoine bâti et culturel de la commune du QUIOU.

Aire de covoiturage

Dinan Agglomération est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et est ainsi titulaire de la compétence mobilité y afférent. Parmi les missions facultatives exercées par les AOM figure « la mise en place d'actions visant à favoriser le covoiturage ». Monsieur le Maire ayant confirmé qu'un covoiturage s'était déjà mis en place près de la Maison de l'Enfance, Dinan Agglomération, après vérifications, propose une convention de signalisation pour cette aire.

La Commune devant choisir un nom, Monsieur le Maire propose « La Chômette » qui est le nom donné à la Maison de l'Enfance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention et demande l'accord pour appeler cette aire de covoiturage « La Chômette ».

Il est procédé au vote à main levée.

Membres présents : 7 Votants : 8 Voix pour : 8 Voix contre : 0 Abstention : 0 ACCEPTÉ

Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – modalités d'attribution pour l'année 2019

Monsieur le Maire indique que Dinan Agglomération versera la somme de 6400 € cette année à la commune du Quiou au titre du FPIC.

Suite compte-rendu du 9 juillet 2019

Recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux

Monsieur le Maire fait part d'un courier relatif à la répartition des sièges communautaires, envoyé par la préfecture aux maires, pour information.

L'article L 5211-6-1 VII du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseillers municipaux, il est procédé à la détermination du nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI). Les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI par un accord local. La loi n'exige pas de délibération du conseil communautaire sur la recomposition de l'organe délibérant mais rien ne s'oppose à ce que les conseils municipaux délibèrent sur la base d'une proposition émanant de l'EPCI. Par ce courier il est donc demandé aux présidents des communautés d'agglomération de transmettre à la préfecture l'accord local envisagé, afin d'en vérifier la conformité et de s'assurer, avant que les communes ne se prononcent, qu'elles délibéreront sur un accord valable.

Décision Modificative afin de permettre de payer les factures de l'architecte Monsieur PLUOT

Afin de permettre le paiement des factures de l'architecte Monsieur PLUOT avec l'imputation qui convient, une Décision Modificative doit être faite au budget communal. En conséquence, il convient de passer la Décision Modificative suivante :

Investissement : D 2313 (Constructions) : - 10 995 € D 2031 (Frais d'études) : + 10 995 €

Il est procédé au vote à main levée.

Membres présents: 7 Votants: 8 Voix pour: 8 Voix contre: 0 Abstention: 0 DM validée

Enquête publique pour passer une portion de voie publique dans le domaine privé de la commune

Un chemin communal existe encore sur le cadastre près de chez Monsieur Mérelle Gilles au 35 les Vieilles Cours. En réalité cette voie n'existe plus. Par contre une route communale goudronnée passe sur les parcelles A 575 et A 343 de Monsieur Mérelle. Afin de régulariser cette situation, Monsieur Mérelle demande qu'un acte soit fait chez notaire, afin que la portion de route communale passant devant chez lui devienne sa propriété. Une enquête publique devra donc être faite, afin de passer cette voie dans le domaine privé de la commune, ce qui permettra de l'échanger ensuite.

Après délibération, il est demandé que les frais de bornage de cette portion de voie actuellement publique soient au frais de Monsieur Mérelle.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de passer la voie classée en « domaine public » en voie du domaine privé, il demande également le droit de signer tout acte relatif à ce dossier : arrêté d'enquête publique, bornage, acte notarié.

Il est procédé au vote à main levée.

Membres présents: 7 Votants: 8 Voix pour: 8 Voix contre: 0 Abstention: 0 **DEMANDE ACCORDÉE**

Régularisation pour une route allant du lieu-dit « Les Vieilles Cours » jusqu'à « Les Bois »

Monsieur le Maire fait savoir qu'une route communale bitumée existe au niveau du lieu-dit » Les Vieilles Cours », allant du jusqu'au village « Les Bois » Cette route n'apparait pas sur le cadastre, elle paraît seulement en pointillé et reste la propriété de plusieurs personnes. Afin de régulariser cette situation Monsieur le Maire demande l'autorisation de contacter chaque propriétaire concerné pour lui proposer un échange par acte notarié ; il demande l'autorisation de signer tout acte relatif à ce dossier. Les frais de bornage et notariés seraient à la charge de la commune.

Il est procédé au vote à main levée.

Membres présents : 7 Votants : 8 Voix pour : 8 Voix contre : 0 Abstention : 0

DEMANDE ACCORDÉE

Suite compte-rendu du 9 juillet 2019

Réparation de la bordure de la rampe d'accès à la mairie

Monsieur le Maire détaille les devis reçus pour la réparation de la bordure de rampe d'accès à la mairie. L'entreprise Granit Jaune étant la moins chère, il propose de confirmer l'accord pour leur devis et reçoit l'accord des conseillers municipaux.

Point sur les travaux de l'école

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de l'école.

Les fenêtres PVC arriveront le jeudi 11 juillet et seront posées samedi 13 juillet.

Les fenêtres alu seront livrées le 30 juillet

L'entreprise Potdevin Ludovic interviendra mi-juillet

L'entreprise Berthelot doit passer le 15 juillet

Samedi 13 juillet, isolation du pignon

Vendredi 19 juillet, dépose des fenêtres côté cour de récréation

Jeudi 18 juillet, les responsables passeront à l'école pour expliquer des détails concernant la dépose des fenêtres aux bénévoles

Le 20 et 27 juillet, façade Sud en bardage

Samedi 20 juillet, façade cour en tringles et bardage du pignon

Samedi 27 juillet, tringles façade

Samedi 3 août, pose des fenêtres alu

Mi-août, pose des faux plafonds, l'entreprise Potdevin devra passer en même temps

Faire raccords en BA 13 au fur et à mesure que les menuiseries alu seront posées.

Monsieur le Maire propose que la commune offre un repas aux bénévoles et à leurs conjoints ou conjointes ainsi qu'à leurs enfants début septembre, afin de les remercier pour leur participation aux travaux de l'école. La date proposée est le 14 septembre 2019 prochain, cela dans la cour de l'école.

Accord du Conseil Municipal pour le repas des bénévoles.

<u>Autorisation demandée par Monsieur le Maire pour signer les devis et payer les factures concernant la rénovation de la cantine, garderie et préau à l'école des Faluns</u>

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les devis et payer les factures relatives aux travaux de restructuration de la cantine, garderie et préau à l'école des Faluns, pour un montant maximum de 51 000 € H.T.

Il est procédé au vote à main levée.

Membres présents: 7 Votants: 8 Voix pour: 8 Voix contre: 0 Abstention: 0

AUTORISATION ACCORDÉE

Facture de l'entreprise Darren Froud pour la réparation de gouttières et toiture de l'église

Monsieur le Maire présente la facture de l'entreprise Darren Froud concernant les travaux de changement gouttière et toiture sur l'église. Une réparation complémentaire a été nécessaire au niveau de la couverture de l'église, une nacelle a dû être mise en place, ce qui a occasionné un supplément de coût.

Aprés présentation du devis accord à l'unanimité du conseil municipal.

La séance est levée à 21h50

Compte-rendu de la séance du 26 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 26 septembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres <u>Présents</u> : Arnaud CARRE, Thierry CHAPON, Nathalie MESNAGE, Axel HERVET, Er-

en exercice : 10 wann DIVEU, Marjorie VESLIN, Christine LOGUIVY

Présents : 7 Absent excusé : Ludovic MAHE ayant donné procuration à Arnaud CARRE

Votants : 9 Mary BRITTON ayant donné procuration à Nathalie MESNAGE

Secrétaire de séance : Nathalie MESNAGE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 05, il est constaté que le quorum est atteint

Ordre du jour:

Point sur le coût des travaux de rénovation préau, garderie et cantine

Présentation du projet de création d'un dortoir, étude de l'architecte Mr PLUOT

Terrain des sports : point sur l'attribution de compensation

Avis à donner concernant le projet d'une Maison de Services à Plouasne

Point sur la voirie, travaux de Dinan Agglomération

Renouvellement du poste d'adjoint technique contractuel pour 2019 et 2020 concernant le poste de ménage des bâtiments communaux

Projet de valorisation de la commune par un site internet

Don à la commune d'un chèque pour aider au financement des travaux de l'école

Point rencontre de Messieurs Daugan, Ramard et Carré, concernant la mutualisation

Questions diverses

Minute de silence en hommage à l'ancien Président de la République

Monsieur le Maire demande de bien vouloir observer une minute de silence en hommage à l'ancien Président de la République Jacques CHIRAC, récemment décédé.

Point sur les travaux de restructuration de l'école (préau couvert, garderie et cantine)

Monsieur le Maire fait le point sur le montant des travaux réalisés cet été au niveau du préau couvert, de la garderie et de la cantine pour le changement de fenêtres et portes, l'isolation extérieure des murs avec laine de verre et bardage bois, isolation intérieure avec pose de Placoplatre, l'isolation du plafond avec la pose de dalles pour faux plafond; y compris la mise en place de WC dans la garderie et les travaux de finition (peinture, nettoyage complet de tous ces locaux). L'achat des matériaux qui ont été posés par des bénévoles ainsi que les travaux d'électricité et plomberie faits par entreprises représentent une dépense d'investissement de 49 075.03 euros H.T.

Le coût des repas pour les bénévoles chaque samedi midi de mi-juin à fin août, y compris le repas offert en septembre aux bénévoles et leurs familles, s'est élevé à 2 575.51 euros TTC.

Il reste à terminer les finitions sur l'arrière du bâtiment, côté pelouse, aussi Monsieur le Maire demande de prévoir la date qui se situera mi-octobre.

Monsieur Axel HERVET fait remarquer que le personnel périscolaire de l'école a fait part de sa satisfaction suite à la réalisation de ces travaux qui ont apporté un réel confort. Ils ont notamment apprécié l'isolation mise au plafond de la garderie et du préau qui offre un confort phonique, mais il regrette que cela n'ait pas été fait pour la cantine qui est très sonore. Monsieur le Maire répond que ces travaux pour les plafonds n'étaient pas prévus initialement, mais il va en étudier la faisabilité pour la cantine.

Suite compte-rendu de la séance du 26 septembre 2019

Quand les travaux seront terminés à l'arrière du bâtiment, la pelouse sera refaite à neuf par un bénévole et un petit poulailler sera acheté pour remplacer celui existant.

La pelouse, autour de l'arbre de la cour de l'école, sera refaite ; une clôture devra être placée en protection en attendant la pousse de l'herbe.

Présentation de l'esquisse de l'architecte pour la construction du futur dortoir

Monsieur le Maire présente l'esquisse préparée par l'architecte Monsieur PLUOT concernant la construction d'un dortoir pour les enfants de maternelle, en extension au bâtiment existant.

L'extension est prévue en deux parties, une formée par deux containers maritimes aménagés et abritant la salle de repos d'une surface de 26m2, l'autre partie étant construite en dur pour une surface de 11 m2, qui assurera la jonction avec le bâtiment existant et qui intègrera l'entrée. Les containers seront recouverts de bardage bois et agrémentés d'une toiture végétalisée.

L'ensemble pour un montant de 73 000 € H.T. auquel il faudrait ajouter les frais annexes (bureaux d'études, géotechnicien, coordonnateur SPS, bureau de contrôle, géomètre, etc.) qui devront être pris en compte.

Des remarques sont émises :

- Le coût proposé parait trop élevé, les conseillers municipaux demandent une autre proposition en bois par exemple
- Le bardage pourrait être le même que celui qui vient d'être posé sur le bâtiment « préau, garderie, cantine »
- La pose du bardage pourrait être à la verticale et non à l'horizontale

Après discussion, il est décidé d'aller faire une visite sur site à Plancoët, afin de mieux se rendre compte. Il est également demandé de faire le point avec l'architecte concernant les frais annexes qu'il mentionne dans son projet.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent réaliser l'extension du bâtiment des classes en dortoir, question à laquelle les conseillers répondent par l'affirmative à l'unanimité.

Il est décidé de prendre rendez-vous avec Monsieur Pluot fin octobre afin d'en discuter.

Récupération du terrain des sports

Axel HERVET indique qu'une allocation de compensation devrait être versée à la commune mais aucun montant n'a été donné. Monsieur le Maire précise qu'il faudrait que cette allocation couvre les frais qui seront occasionnés quand la commune récupèrera la gestion du terrain des sports. Il faudra également assurer les vestiaires et les toilettes.

Les communes de Plouasne ou d'Evran pourraient tondre le terrain avec leur matériel et leurs agents techniques, cette prestation serait facturée à la commune du Quiou.

Avis de la commune sur une Maison des Services à Plouasne

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Maire de Plouasne qui demande l'avis des conseillers municipaux sur une éventuelle mise en place d'une « Maison France Services » sur sa commune.

La demande a été étudiée ; après analyse, le conseil municipal a émis un avis défavorable à ce projet. En effet, nombre de conseillers municipaux regrettent la fermeture des différents services publics, fermeture voulue depuis des années par les gouvernements successifs.

C'est pourquoi le conseil municipal souhaite ne pas participer à un projet qui mettra fin aux différents services de proximité existants à ce jour.

Suite compte-rendu de la séance du 26 septembre 2019

Entretien PATA 2019, voirie intercommunale

Deux tonnes de PATA sont prévues cette année :

Traversée de route à Mauny

A la Ville Mahé, devant chez Mr et Mme Britton

Aux Coyaux, de chez Mr et Mme Le Breton jusqu'au carrefour D 26

Aux Bois (Hazard/Tanneau)

Thierry Chapon fait remarquer qu'une portion de route à La Cour Neuve est creusée et présente donc un danger, il faudra demander à Dinan Agglomération de reboucher.

Monsieur le Maire donne le planning de ces travaux qui sont prévus en novembre. Erwann Diveu devra demander à Monsieur Girard d'élaguer ses arbres qui risquent de gêner les travaux de voirie.

Compétence voirie, convention de prestation de services entre Dinan Agglomération et la commune de LE QUIOU

Monsieur le maire indique que la commune a la possibilité de signer une convention de prestation de services avec Dinan Agglomération afin de permettre à la commune d'être acteur de certaines prestations d'entretien de voies, notamment lorsque les impératifs demandent une intervention au plus près du terrain. Il fait lecture de la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5215-27 Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2018 portant modification des statuts de Dinan Agglomération,

Considérant que Dinan Agglomération exerce la compétence suivante :

« Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ».

Et que conformément au III de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'intérêt communautaire de cette compétence a été défini par délibération du Conseil en date du 29 octobre 2018.

Considérant que les biens, meubles ou immeubles du domaine public nécessaires à l'exercice de cette compétence sont mis à disposition de Dinan Agglomération par les communes selon les formalités prévues par la loi.

Considérant que des communes souhaitent avoir la possibilité d'être acteurs de certaines prestations d'entretien des voies, notamment lorsque les impératifs d'efficacité commandent que l'intervention soit conduite au plus près du terrain.

Considérant que sur le fondement de l'article L5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux Communautés d'Agglomération par renvoi de l'article L5216-7-1 du même code, la Communauté d'Agglomération « peut confier par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ».

Il est ainsi proposé de conclure une convention de gestion pour les prestations suivantes, attachées à la compétence voirie :

Entretien programmée des écoulements d'eaux (curage des fossés)

Interventions d'entretien diverses, ponctuelles, à caractère d'urgence, sur les écoulements d'eaux et sur les chaussées,

Entretien des dégradations superficielles ponctuelles (faïençage, fissuration, arrachements...) des chaussées au Point à Temps Automatique (PATA) ou manuel.

Le remboursement par Dinan Agglomération des prestations réalisées dans le cadre de cette convention interviendrait à échéance annuelle, sur la base d'un décompte.

Cette convention serait conclue pour une durée de 3 ans.

Suite compte-rendu de la séance du 26 septembre 2019

Il vous est donc proposé:

D'approuver le principe de la mise en œuvre d'une convention de prestations de service par laquelle Dinan Agglomération confie à la commune les prestations suivantes attachées à la compétence voirie,

Entretien programmé des écoulements d'eaux (curage des fossés)

Interventions d'entretien diverses, ponctuelles, à caractère d'urgence, sur les écoulements d'eaux et sur les chaussées,

Entretien des dégradations superficielles ponctuelles (faïençage, fissuration, arrachements...) des chaussées au Point à Temps Automatique (PATA) ou manuel.

D'accepter les termes de la convention,

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention.

ACCEPTÉ à l'unanimité des votants

En conséquence, Monsieur le Maire confirme qu'il signera la convention de prestation de service avec Dinan Agglomération.

Renouvellement du poste d'adjoint technique contractuel cause fin de contrat sur emploi permanent

Monsieur le Maire propose de renouveler le poste d'adjoint technique contractuel de 2^{ème} classe, catégorie C, 1^{er} échelon selon l'indice connu à ce jour : Brut 340, Majoré 321, créé en 2017, d'une durée de 2 ans, renouvelable selon l'article 3-3-4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. La durée hebdomadaire de service étant de 2 heures.

Poste pour faire le ménage des locaux communaux, mairie, salle annexe, salle Georges Le Gac à la gare et les WC publics.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de renouveler ce poste et de signer toute délibération et contrat permettant l'embauche de la personne.

Il est procédé au vote à main levée ; accepté à l'unanimité des votants.

Don au profit de la commune

Monsieur le Maire fait part d'un don de 500 euros par chèque, fait au profit de la commune.

Il demande l'autorisation d'accepter ce don qui sera mis au budget communal.

Il est procédé au vote à mains levées, accepté à l'unanimité des votants

QUESTIONS DIVERSES:

Projet de WIFI territorial proposé par les Maires Ruraux de France

Monsieur le Maire présente une proposition d'inscription reçue par « Les Maires Ruraux de France » pour la mise en place de WIFI territorial sur les communes. Après examen par Axel Hervet, le projet ne semble pas forcément intéressant.

Ardoises à remettre sur le clocher, suite coup de vent

Monsieur le Maire précise que l'accès au clocher vient d'être nettoyé par l'agent technique car il y avait eu de grosses dégradations faites par les pigeons. Un grillage a été remis afin d'empêcher les pigeons de s'y installer. D'autre part, suite aux forts coups de vent, des ardoises doivent à nouveau être remplacées sur le clocher, il faudra prévenir l'entreprise Darren Froud.

La séance est levée à 22 h 10

Vie communale

Coupures de courant dans certains villages le 21 novembre prochain

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, des travaux seront réalisés sur le réseau électrique, ce qui entraînera une ou plusieurs coupures d'électricité le **JEUDI 21 NOVEMBRE 2019 de 13h45 à 16h15 dans les quar**-

tiers ou lieux-dits suivants :

MaunyLes Coyaux

Les coyaux

• Le Quily

La Ville Mahé

La Cour Neuve

Les Bois

La Cogneraie

La Coudraie

La Ville Marion

Etat civil (depuis janvier 2019)

Naissance:

- Léandre MONROCQ, né le 07 juin 2019 à Dinan
- Thayron LOGUIVY CHAMPALAUNE, né le 08 novembre 2018 à Dinan

Compliments aux heureux parents

Décès:

Madame Rosalie JULIEN, décédée au Quiou le 25 janvier 2019 Monsieur Denis GOUPIL, frère de l'employé communal Patrice Goupil, décédé à Ruffec (Charente) le 28/08/2019

Nos sincères condoléances aux familles

Cérémonie de la FNACA le 23 mars 2019

Le samedi 23 mars 2019 Le Quiou recevait le comité local de la FNACA, regroupant les communes de Saint-Juvat, Tréfumel, Plouasne et Le Quiou. Cette cérémonie s'inscrivait dans le cadre de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



Visite au Quiou de jeunes Américains basés en Allemagne

En juin dernier, 23 jeunes Américains âgés de 14 à 19 ans, élèves d'une école militaire basée à Ansbach en Bavière, état fédéral d'Allemagne, en route pour les plages de Normandie, à l'occasion du 75ème anniversaire du débarquement en Normandie le 6 juin 1944, ont fait une halte au Centre Le Page du Quiou. Leur école n'est pas à proprement parler une école militaire, ils n'apprennent pas l'art de la guerre ou le maniement des armes ; Ils apprennent à devenir de bons citoyens ; la politesse, l'esprit de discipline, l'obéissance aux consignes, aux ordres et aux lois qui leurs sont enseignés. Après les cérémonies, où les habitants présents ont pu entendre une belle et émouvante version solo du « Star Spangled Banner », l'hymne national américain, suivi de la Marseillaise, le Maire a accueilli la délégation américaine à la mairie où il a offert des livres sur le Château de Hac, et sur les « communes aux noms burlesques ».





Rénovation de la toiture de l'église





Début juillet dernier l'entreprise Darren Froud est passée sur l'église pour le changement de la gouttière et le remplacement d'ardoises sur le clocher. Le montant des travaux s'est élevé à 5 119.20 € TTC.

Un essaim d'abeilles a été récupéré dans une cheminée au-dessus de l'école

Depuis quelques années, un essaim d'abeilles s'était installé dans une des cheminées de l'école publique ; Vu le risque de piqûres pour les enfants, il a été décidé de l'ôter. La municipalité avait loué une nacelle pour l'occasion, et Erwann Diveu, conseiller municipal, s'était proposé d'exécuter l'opération. Il a profité de la nacelle pour nettoyer et consolider les cheminées. Cette intervention bénévole a permis à la commune de réaliser des économies.





Conférence sur le climat le 29 juin 2019

Depuis 12 ans, la commune s'est sentie impliquée dans la problématique du climat, en préservant la biodiversité et en obtenant le label zéro-phytos. Le 29 juin dernier, elle accueillait une conférence sur le climat, présentée par Monsieur Jean-Loup MARTIN, ingénieur chimiste, licencié de sciences physiques et économiques, expert climatique depuis 1986, conférencier du climat et du développement durable près des facultés de Paris Dauphine et Nanterre. Une vingtaine de personnes a suivi la présentation déplacée en dernière minute « au frais » dans l'église, en raison des températures élevées du jour ! Les personnes présentes ont pu poser des questions auxquelles Monsieur Martin a répondu avec passion.



Rénovation du préau, de la garderie et de la cantine —construction d'un dortoir à l'école des Faluns

Le conseil municipal, depuis quelques années, souhaitait rénover le bâtiment « préau, garderie et cantine ». Les premières estimations financières réalisées par le CAUE des côtes d'Armor dépassaient le budget prévisionnel communal, c'est pourquoi l'équipe municipale avait décidé de faire appel au bénévolat.

Seuls les travaux d'électricité et de plomberie ont été réalisés par des entreprises. Le conseil municipal du Quiou a la chance d'avoir dans ses membres des professionnels du bâtiment. C'est grâce à ces derniers que les plans et prévisionnels des travaux ont été imaginés.

Suite à l'appel de la collectivité pour participer aux travaux, c'est près de 40 bénévoles qui ont répondu présent. Tous les samedis depuis le 15 juin jusqu'au 4 août les travaux de huisserie, d'isolation extérieure et intérieure ont été réalisés. Courant le mois d'août, d'autres bénévoles, avec l'employé communal, ont continué les travaux de finition, peinture, mise en place du faux plafond, fin des bardages extérieurs. Une autre équipe, quant à elle, assurait le ménage intérieur, afin de préparer le bâtiment pour qu'il puisse être livré, rénové en toute sécurité, pour accueillir les enfants à la rentrée 2019/2020.

Suite à ces travaux, la SOCOTEC, organisme de contrôle de sécurité, est intervenue en septembre pour réaliser un diagnostic précis sur les travaux d'électricité et de différentes normes afférentes au public. Ce diagnostic sera présenté au conseil municipal courant novembre.

Comme précisé dans le budget prévisionnel qui suit, le conseil municipal réfléchit à la construction éventuelle d'un dortoir pour les maternelles.

BUDGET PREVISIONNEL H.T.

DEPENSES:

Coût estimé pour la construction du dortoir : 74 000 € Coût pour rénovation préau, garderie, cantine : 51 000 € **Montant TOTAL H.T.:** 125 000 €

RECETTES Dotations/subventions:

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 43 285 €

- Fonds de concours 2019-2020 par Dinan Agglomération : 20 000 €

- Dans le cadre du contrat départemental de territoire, passé

entre Dinan Agglomération et le Conseil Départemental des

Côtes d'Armor:

Montant TOTAL H.T.: 87 510 €



En conclusion concernant les travaux du bâtiment « préau couvert, garderie et cantine » :

Il a été inscrit et voté au budget communal de cette année 51 000 € HT en investissement et le montant réel des travaux réalisés cet été s'élève à hauteur de 49 200 €. Si les bénévoles n'avaient pas participé à cette rénovation, il aurait fallu prévoir un budget non négligeable supplémentaire de main d'œuvre que l'on peut estimer à 25 000 € au minimum.

24 225 €

Monsieur le Maire et le conseil municipal remercient toutes les personnes qui ont donné de leur temps durant l'été dernier pour ce magnifique travail d'entraide et solidaire.

Les bénévoles au travail











Tous les samedis midi, le verre de l'amitié était offert par le Bar la Belle Epoque (chez Mimi) et à la suite, la municipalité offrait un déjeuner convivial aux bénévoles ; c'est de 8 à 12 personnes qui étaient présentes, soit à la salle annexe de la mairie, ou à la crêperie Le Crêp'iou.

Un merci tout particulier aux cantinières qui ont confectionné des petits fours et gâteaux.

Pour information, le coût total des repas, y compris le repas offert aux bénévoles et à leur famille le 14 septembre dernier, s'élève à 2 937.51 €.





Les bénévoles au travail











Les peintres à l'ouvrage







Résultat des travaux terminés









Repas offert par la commune aux bénévoles pour les travaux de l'école



Le samedi 14 septembre dernier, la commune offrait un repas aux bénévoles et à leur famille, pour ceux qui ont travaillé à la rénovation du bâtiment « préau couvert, garderie et cantine » ou qui ont participé à la préparation des repas chaque samedi midi depuis mi-juin jusqu'à fin août 2019.

Monsieur le Maire a remercié les bénévoles pour leur dévouement en présence du Député Hervé BERVILLE ; il a mis en avant le lien et l'esprit de cohésion qui s'est créé autour de ce projet.

80 personnes ont partagé le repas dans la cour de l'école, sous un chapiteau, dans une ambiance conviviale. C'est en effet une quarantaine de bénévoles qui se sont relayés chaque samedi durant l'été dernier.

Le tri sélectif situé rue de la Fontaine sera bientôt transféré au cimetière



Dinan Agglomération, dans le cadre de la collecte des déchets, nous avait fait part des difficultés d'accessibilité à cet endroit. En effet, les camions collecteurs deviennent de plus en plus encombrants.

Ce site pouvait apporter des nuisances au voisinage et il est par ailleurs prévu plusieurs logements en cours ou à venir dans ce secteur. Ces nouvelles constructions sont inscrites dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui entrera en vigueur au 1er janvier 2020. C'est pourquoi le conseil municipal a souhaité déplacer ce tri sélectif près du cimetière. Ce nouvel espace sera entouré, paysagé et plus accessible.

Le conseil municipal comprend très bien qu'il faudra changer les habitudes du lieu de recyclage du bourg du Quiou et espère la compréhension de tout un chacun.

Ouverture d'un cabinet de réflexologie plantaire à Mauny

Bonjour, je vous informe de l'ouverture de mon cabinet de réflexologie plantaire situé au lieu-dit Mauny au Quiou.

La réflexologie plantaire est une technique de massage millénaire consistant à stimuler des points réflexes situés au niveau des pieds. A chaque zone du pied correspond un organe ou une fonction du corps humain. En stimulant manuellement ces zones réflexes, il est possible d'agir sur les organes ou les fonctions



qu'elles représentent. La réflexologie plantaire a pour objectif d'activer le processus d'auto-guérison du corps. Je propose aussi deux autres techniques : le massage au bol Kansu et le massage métamorphique. Pour plus d'informations, n'hésitez-pas à visiter mon site internet : www.reflexologie-thomasfernier.fr

Vous y trouverez le détail concernant chaque technique de massage, les tarifs proposés ainsi que mes coordonnées pour prendre rendez-vous.

Au plaisir de vous accueillir prochainement!

Thomas FERNIER

Ouverture de l'aire de covoiturage « La Chômette » au Quiou (près de la Maison de l'Enfance)

Pratique, écologique et économique, le covoiturage est une solution qui séduit de plus en plus et attire de nouveaux adhérents. Afin de faciliter et de sécuriser la pratique, plusieurs aires de covoiturage sont aménagées et labellisées par Dinan Agglomération.

L'aire du Quiou « La Chômette », est opérationnelle depuis fin septembre 2019. Située sur le parking de la Maison de l'Enfance, au Nord de la commune, elle dispose d'une signalétique dédiée et de 5 places réservées aux covoitureurs, que ce soit pour leurs trajets domicile-travail ou occasionnels.

Le site internet <u>Ouestgo.fr</u> permet de vous mettre en relation gratuitement avec d'autres membres pour effectuer ensemble vos trajets domicile-travail en covoiturage. La recherche de trajets peut s'effectuer par commune d'origine, de destination ou via une cartographie dynamique. Il permet aussi de trouver un équi-



pier pour un trajet ponctuel vers un événement ou encore d'effectuer un trajet solidaire avec une personne en recherche d'emploi.

N'hésitez pas à retrouver les autres aires de covoiturage du territoire sur le site internet de Dinan Agglomération dans la rubrique « Urbanisme, habitat et mobilité » puis « aires de covoiturage ».

Soyez mobiles autrement, covoiturez!

Réfection des routes

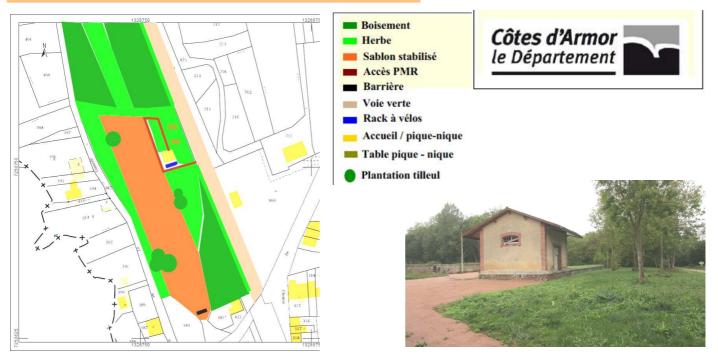






Deux tonnes de PATA ont été mises sur les routes au mois d'octobre dernier. Une traversée de route à Mauny, réparation à la Ville Mahé, aux Coyaux et aux Bois. Ces travaux entrent dans le cadre de la voirie intercommunale. Le coût de ces opérations s'élève à 2 000 €, prélevés en budget de fonctionnement.

Plan d'aménagement du site de l'ancienne gare par le Département des Côtes d'Armor



Travaux réalisés sur le site Espace Naturels des Faluns.

Cette année, sur le site espace naturel sensible des Faluns, le Département a procédé à quelques travaux écologiques et a poursuivi les travaux d'aménagements.

En tout début de printemps, une zone embroussaillée à été ouverte dans le but de retrouver une flore typique des milieux calcaires. La mise en lumière de cette zone a eu un effet immédiat avec la réapparition par exemple de l'origan et nous avons bon espoir de voir apparaître quelques plantes emblématiques du site à savoir les orchidées.

A la faveur de la chute des feuilles, les marres crées au niveau de la Rue Haute ont été retravaillées de manière à faciliter l'accueil des batraciens pendant la période reproduction.

Dans le même temps, le Département a procédé à la mise en place du circuit d'interprétation. Aussi, les visiteurs peuvent aujourd'hui emprunter un parcours agrémenté de panneaux présentant les spécificités des richesses naturelles et géologiques du site des Faluns.

Concernant le site de la gare, le Département débutera des travaux d'amélioration en début d'année 2018 tant au niveau du patrimoine bâti (bâtiment, quais...) que du patrimoine naturel (éclaircie, mise en sécurité...).

Quelques photos du site tel qu'il est à ce jour

L'accès PMR (pour personne à mobilité réduite) est réalisé, les autres installations (barrières, racks à vélos, tables pour pique-nique) seront faites d'ici la fin de l'année, ou début de l'année prochaine, d'après les informations qui nous ont été données par le Département.



Ecole publique





Les deux classes de l'école des Faluns du Quiou ont effectué une sortie « Land Art » : récolte d'éléments naturels puis création d'œuvres naturelles, par petits groupes (maternelle et CM2 mélangés).

Avec l'OCCE des Côtes d'Armor, les deux classes participent cette année à un projet campagn'art et cette sortie était la première du projet.

Troc de plantes le 13 octobre

Dimanche 13 octobre dernier avait lieu le traditionnel Troc de plantes au Quiou organisé par la conseillère municipale Mary Britton. De nombreuses personnes présentes ont pu partager leurs fleurs et graines dans une bonne ambiance, chacun donnant des conseils pour une plantation réussie. Du thé et des petits gâteaux fabrication maison étaient offerts aux personnes qui le souhaitaient. Un moment privilégié de contact et d'échanges avec des amateurs en jardinage qui sont venus de toutes les communes voisines et même d'au-delà de Dinan.

Mary Britton tient à remercier les Quiousiens qui lui donnent tout au long de l'année des plants de fleurs et d'arbustes pour la commune ; elle félicite également ceux qui décorent et fleurissent devant leur maison.

Elle a le plaisir de vous offrir ce sachet de graines de fleurs qu'elle a préparé elle-même, vous pourrez faire le semis en avril-mai prochain.





Echange de livres et graines dans l'ancienne cabine téléphonique

L'ancienne cabine téléphonique est désormais un lieu d'échange de livres et graines. Pour les livres, vous les empruntez et vous pouvez en déposer d'autres à la place. Le livre emprunté peut être remis ensuite dans n'importe quel lieu qui participe à l'échange de livres, même dans une autre commune. Il en est de même pour les graines, vous prenez les sachets qui vous intéressent et vous en déposez d'autres en échange. Préparez vos petits paquets de graines vous-mêmes, vous ferez ainsi plaisir à ceux qui n'ont pas encore vos fleurs ou plantes potagères! MERCI





La vie des associations

Relais des Villages

L'équipe de coureurs « Le Quiou—Tréfumel » a participé à la 36ème édition du « Relais des Villages » qui était organisé le 4 mai 2019 par la commune de Plesder. 51 km à parcourir en relais, 13 communes traversées, c'est une belle manifestation sportive intergénérationnelle.



La tradition veut que le dernier relais soit couru par le maire de chaque village et un tout jeune enfant. Pour le Quiou, c'est le Maire Arnaud Carré et Louis Legallais qui ont foulé les derniers mètres de ce relais.

L'équipe « Le Quiou/Tréfumel » a terminé à la 3ème place, BRAVO à eux !

Les Obélix, club de fléchettes électroniques



Club de fléchettes Les Obélix, Equipe La Belle Epoque Depuis ces dernières années, on monte de niveau :

- En 2017 nous étions en N4, vice champion régional, champion de France et septième au championnat d'Europe.
- En 2018 nous montions en N3, champion régional et quart de finale au France.
- En 2019 nous montons en N2, champion régional et huitième de finale au France.

Nous espérons faire une belle saison en 2020, cela commencera en octobre 2019. Nous remercions la commune du Quiou et Mimi de « La Belle Epoque ».



Yves DESILLES

Samedi 14 septembre 2019 avait lieu le concours de palets, organisé par le club les Obélix. Le Député Hervé BERVILLE, invité au repas des bénévoles pour la restauration de l'école, était passé saluer les participants.

Palet Quiousien

Le 10 juin 2019 a eu lieu le concours de palets au terrain des sports, organisé par « Le palet Quiousien ». Ce sont 32 joueurs qui ont participé le matin et 46 équipes l'après-midi. 90 repas « poulet-grillé » étaient servis le midi. Des jeux bretons étaient mis à disposition, pour le plaisir des petits et des grands ! Le concours s'est déroulé dans une bonne ambiance.

Rendez-vous le 14 juin 2020 au terrain des sports pour le prochain concours de palets, le même repas sera proposé.

Le Président, Franck Toutirais et son équipe



La vie des associations

Les Burlesques du Quiou

C'est sous un soleil de plomb que la commune de Ballots a accueilli, le week-end du 6/7 juillet dernier, notre délégation de près de 70 personnes.

L'ambiance fut très festive, comme à chaque regroupement des communes aux noms burlesques et chantants.

Les forces de l'ordre ont, elles aussi, apprécié ce moment fort en convivialité.





Le bureau de l'association remercie chaleureusement tous les bénévoles et participants à cet évènement annuel.

Le Château de Hac a participé à l'évènement de la Nuit des châteaux

Une belle rencontre avec le public

Partout en France et pour la première fois, des centaines de châteaux ont ouvert en même temps leurs portes pour une expérience nocturne hors du commun. A la bougie, au chandelier ou à travers un spectacle vivant, les visiteurs de ces lieux chargés d'histoire ont pu découvrir la patrimoine historique le samedi 19 octobre 2019 partout en France.

Lors de cette soirée exceptionnelle ouverte au public de 20h à 23h, les visiteurs ont découvert la chanteuse corse Graziella Santucci avec ses propres compositions.

Et pour la 1ère fois, les visiteurs ont pu découvrir le château de Hac, avec façade illuminée et jardins galants éclairés. Construit en pierre calcaire des faluns et très peu modifié au cours des siècles, le château de Hac, érigé au XVème siècle dans sa version définitive par Jean Hingant, chambellan de Jean V, duc de Bretagne, a conservé une pureté et une élégance remarquables.

Prochains évènements: Pour les prochaines vacances de Pâques, une nouvelle animation sera ouverte au public: accessible sur rendez-vous pour un maximum de 8 personnes, l'escape game tournera autour de Jean Hingant, chambellan de Jean V, duc de Bretagne et chargé de mission pour François 1er, duc de Bretagne. Des kits pour les groupes scolaires seront également créés pour les visites scolaires au printemps.

<u>Contact</u> : contact@chateaudehac.fr www.chateaudehac.fr

02 96 83 43 06





Vie intercommunale

Permanence d'un conciliateur de justice

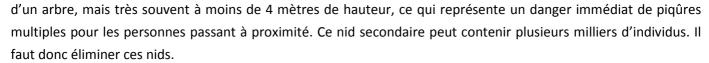
Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties, pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Un conciliateur de justice vient en permanence à la mairie d'Evran, vous pouvez le rencontrer, il faut au préalable prendre rendez-vous auprès de la mairie d'Evran en appelant le 02 96 27 40 33.

Lutte contre le frelon asiatique

Dinan Agglomération et votre commune vous accompagnent dans la lutte contre le frelon asiatique.

Les frelons asiatiques ont édifié des nids aux dimensions impressionnantes, parfois à la cime



Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie qui transmettra à Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 heures ; un produit sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan agglomération prendra à sa charge 50 % des frais engagés, et votre commune les 50 % restants.

A l'attention des organisateurs d'évènements ou de fêtes et manifestations

N'oubliez-pas de transmettre à l'Office de Tourisme toutes les informations pratiques concernant l'évènement ou la manifestation que vous organisez. Ceci sera inséré sur le site web www.dinan-capfrehel.com et sur le guide des animations qui paraît une fois par semaine en été et deux fois par semaine les autres mois.

Informations complémentaires : infos@dinan-capfrehel.com



TOURISME

Depuis le 15 avril 2019, sur Dinan Agglomération, tous les emballages et les papiers se trient

Quels nouveaux emballages peut-on trier?

Tous les emballages en plastique : toutes les boîtes, pots et barquettes, tous les sacs et sachets, tous les films, et cela en plus des emballages « classiques », à savoir les bouteilles et les flacons plastiques, les briques alimentaires, les emballages en métal et les emballages en carton.

Tous les petits métaux : les opercules, les capsules, les plaquettes de médicaments, les poches souples de compote, les tubes métalliques, les bougies chauffe-plats, les capsules aluminisées de café et de thé, les feuilles d'aluminium y compris les plus petites.

Faut-il laver les emballages (pots de yaourt, pots de crème, boîtes de conserve...)?

Non, il suffit de bien les vider ou de les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit ensuite être traitée.

Faut-il aplatir les bouteilles ?

Il est possible d'aplatir les bouteilles si l'on souhaite réduire leur volume. Dans ce cas, écrasez-les à plat et si possible, rebouchez-les pour qu'elles ne se regonflent pas. .../...

Vie intercommunale

Pourquoi peut-on désormais trier tous les emballages en plastique et tous les petits métaux sur Dinan Agglomération* ?

* sauf pour les communes collectées par le SMICTOM Centre Ouest.

Tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage se sont mobilisés pour tester de nouvelles méthodes de recyclage, moderniser les centres de tri et trouver de nouveaux débouchés pour les matières. Ce travail conjoint permet dorénavant, sur toute l'agglomération*, d'intégrer tous les emballages plastiques et les petits métaux. A l'échelle nationale, l'ensemble des territoires devront passer en extension des consignes de tri d'ici 2022.

Que deviennent les emballages triés ?

Ils sont tous valorisés. Le recyclage matière permet de réutiliser la matière des emballages pour produire de nouveaux emballages ou de nouveaux objets.

Quelques exemples :

- les sacs et les films plastiques seront recyclés en sacs poubelle ou en bâches agricoles,
- Avec 6 pots de yaourt, on pourra fabriquer 1 cintre,
- Avec 49 pots et barquettes, on pourra fabriquer 1 arrosoir.

Les emballages encore difficilement recyclables font l'objet d'une valorisation énergétique parallèlement à la poursuite des recherches de techniques et de débouchés pour permettre leur recyclage matière.

Faut-il laisser les bouchons sur les bouteilles et les flacons en plastique ?

Oui, les bouchons doivent être laissés sur les bouteilles et les flacons afin qu'ils puissent être recyclés. Toutefois, il existe de nombreuses associations qui collectent les bouchons plastiques. Vous pouvez choisir de participer à cette collecte solidaire.

Est-ce qu'il est possible d'emboîter les emballages les uns dans les autres pour gagner de la place ?

Surtout pas ! Imbriquer les emballages les uns dans les autres rend leur recyclage impossible car, au centre de tri, il n'est plus possible d'identifier la matière de chaque emballage s'ils sont emboîtés. Ces emballages sont alors considérés comme des erreurs.

Peut-on trier les objets cassés/usés (jouet cassé, cintres, crayons, vaisselle en plastique...)?

Le tri est réservé aux emballages et non aux objets, même lorsque ces objets sont en plastique. En fonction de leur nature, les objets cassés/usés devront être jetés en ordures ménagères ou en déchèterie.

Où doit-on jeter les mouchoirs en papier, les essuie-tout et les serviettes en papier ?

Les papiers absorbants tels que l'essuie-tout, les mouchoirs en papier et les serviettes en papier peuvent parfaitement être intégrés au composteur s'ils sont non colorés et non plastifiés. Ils apporteront de la matière sèche, essentielle pour le bon équilibre du compost. A défaut de composteur, les papiers absorbants sont à mettre dans la poubelle d'ordures ménagères. Seuls les papiers de bureau et les journaux, revues et magazines, se trient.

Que faire des cartons volumineux ?

Les cartons volumineux doivent être emmenés en déchèterie.

Un carton volumineux déposé à côté d'un sac jaune ou d'un bac jaune ne sera pas collecté.

.../...

Vie intercommunale

Avec les extensions des consignes de tri, les consignes présentes sur certains emballages ne correspondent pas aux consignes de tri données par Dinan Agglomération, est-ce normal ?

Oui, les consignes de tri varient localement. Ce sont les consignes de tri données par la collectivité qui priment par rapport aux consignes pouvant être inscrites sur les emballages.

En cas de bac jaune ou de sac jaune non collecté, que faut-il faire ?

En premier lieu, il faut vérifier s'il ne contient pas d'erreur de tri. Les sacs jaunes et les bacs jaunes peuvent être contrôlés par les agents du service Traitement et Valorisation des Déchets de Dinan Agglomération pour vérifier leur conformité avec les consignes de tri en vigueur. Les erreurs de tri perturbent le bon déroulement du process de tri et de recyclage et engendrent des surcoûts pour la collectivité.

Si vous êtes sûr de la bonne qualité de tri de votre sac jaune ou de votre bac jaune, contactez le service Traitement et Valorisation des Déchets au 02 96 87 72 72.

En cas de doute sur le tri d'un déchet, que faut-il faire?

Consultez le mémo-tri ou le site www.consignesdetri.fr

Le service Traitement et Valorisation des Déchets de Dinan Agglomération peut également répondre aux questions : 02 97 87 72 72—dechets@dinan-agglomeration.fr www.dinan-agglomeration.fr

Si le doute persiste, le déchet doit être jeté en ordures ménagères.



Horaires déchèteries d'Evran et de Plouasne

HORAIRES DÉCHÈTERIE EVRAN

'	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin			8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30
Après midi	14h à 17h45			14h à 17h45	14h à 17h45	14h à 17h45

HORAIRES D'OUVERTURE - DÉCHETS VERTS PLOUASNE

Mercredi 14h à 17h30 & Samedi 10h à 17h30

Vie intercommunale

Semaine européenne de la réduction des déchets du 16 au 24 novembre 2019







Zéro déchet à la maison

Salle Kreuzau, rue de la Madeleine à Plancoët

de 10h à 18h Gratuit - sans inscription

► Café de la réparation Je répare au lieu de jeter!

En continu

Lors de cette journée, apportez vos objets cassés, à réparer (vélo, cafetière, grille-pain...), des bénévoles leurs redonneront vie.

Avec Liaisons douces, Répar'toi-même

► Zone « donnez et/ou prenez »

Je donne pour offrir une seconde vie aux objets!

En continu

Un concept : vêtement, jeu, vaisselle, décoration, livre... donnez ce dont vous n'avez plus besoin et prenez ce que vous voulez même si vous n'avez rien déposé!

Avec Trois fois rien

Ateliers participatifs

J'évite le gaspillage grâce à des techniques de conservation simples et originales!

10h – 12h : la conservation des légumes au vinaigre, pickles de légumes et conserves à l'huile

14h – 16h : la fabrication de confiture, fruits au sirop et glace aux fruits

Animé par les Doigts dans le pot

J'adopte l'emballage alimentaire écologique et réutilisable : le Bee-wrap!

11h - 12h 14h - 15h 15h - 16h 16h - 17h

Amme par la Tête allant vert

credi 20 movembre

Spectacle « Déchet' circus » par la compagnie Fabrika Pulsion

15h séance gratuite | spectacle familial à partir de 3 ans | 50 min Une journée de "tri-sélectif" avec deux personnages burlesques. Bob et Bob, agents de déchèterie un peu loufoques s'affairent : trier... recycler... trier... recycler...

Une mécanique (presque) bien rodée qui va laisser place à l'amusement débridé de ces agents très indisciplinés...

► Et à partir de 16h , un goûter animé zéro déchet offert à tous!



♀ Local (ancienne poste), place de la Poste à Plouasne

▶ J'apprends à bien trier!

10h - 12h

Je construis un nichoir en bois de récupération!

Organisé par les Fourmis Soli' Terre

Je fabrique mes propres cosmétiques !

10h30 - 11h30 : shampoing solide

14h - 15h : dentifrice

15h - 16h : baume après rasage

16h - 17h : déodorant

Animé par les Ateliers du Petit Bé

Je réalise une étagère en bois de récupération!

10h - 12h 14h - 16h

Animé par On n'est pas que des cageots

Je fabrique mes lingettes démaquillantes !

11h - 12h 14h - 15h 15h - 16h 16h - 17h

Animé par Rock&Paper

J'utilise d'anciens tee-shirts pour fabriquer un sac!

10h30 - 12h 14h30 - 16h

Animé par 10 doigts pour demain

J'apprends à faire mon propre compost et lombricompost!

En continu

Animé par les ateliers d'Ortusia

Je joue pour résoudre des énigmes environnementales!

En continu

Venez vivre d'incroyables péripéties en résolvant, en équipe, des énigmes.



Mission locale du Pays de Dinan

MATS AUSSE... FENSEZ AUX CONTRATS PEG !

Depuis début 2018, de nouveaux contrats aidés remplacent les CAE :

les Parcours Emploi Compétences (PEC).

Toute structure éligible aux PEC, à savoir les collectivités territoriales, associations et établissements publics, peut bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 50 % du SMIC sur les 20 premières heures hebdomadaires dans le cadre de l'embauche d'un jeune éligible aux PEC.

Tout jeune de moins de 26 ans est potentiellement éligible aux PEC.

Des signatures de PEC pour fin 2019 sont encore possibles.

POUR EN SAVOER PLUS, contactez la Mission Locale au 02.96.85.32.67!



Venez vous informer sur le service civique : les missions possibles, les offres près de chez vous...



Avec PIMP ton CV, des jeunes réalisent des vidéos d'autres jeunes en situation de travail dans les entreprises locales.

A découvrir sur notre site web et sur une borne tactile à la Mission Locale!

- ⇒ www.ml-paysdedinan.fr
- www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan

RDV en INDIVIDUEL

Ateliers chaque JEUDI MATIN (sans RDV): apprentissage, intérim, partir à l'étranger...

La GARANTIE JEUNES

un accompagnement renforcé vers l'emploi et une allocation mensuelle (jusque 480€)

Des rencontres employeurs : entretiens, visites d'entreprise, parrainages,...

Des stages en entreprise, des offres d'emploi... Des coups de pouce financiers pour le projet : permis, réparations,...

Un espace d'appui CV, lettre de motivation, inscription Pôle emploi, téléphone, WIFI,...

Jeunes de 16 à 25 ans, vous habitez Dinan, Matignon, Caulnes, Broons, Plancoët, Beaussay, Plélan le Petit, Evran, ou les environs, vous êtes sorti de l'école, du collège, du lycée ou du bac, vous recherchez un emploi, un job saisonnier, une formation, un apprentissage, un service civique ?

La mission locale peut vous aider à TROUVER UN EMPLOI, VOUS ORIENTER, VOUS FORMER, VOUS DEPLACER, VOUS ENGAGER, VOUS SOIGNER, VOUS LOGER, VOUS DIVERTIR.

La MISSION LOCALE vous accueille du lundi au vendredi, 5 rue Gambetta 22100 DINAN de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h. **FERMÉ LE MARDI MATIN** Téléphone : 02 96 85 32 67 mldinan@mldinan.fr

CAF: aides financières individuelles

Des aides locales sont mobilisables sur critères ou sur décision d'une commission dédiée, **destinées aux familles avec enfants à charge.**

VOTRE CAF VOUS INFORME

Aides financières individuelles



Vous pouvez contacter le service des aides financières par courriel à l'adresse : afi@caf22.fr

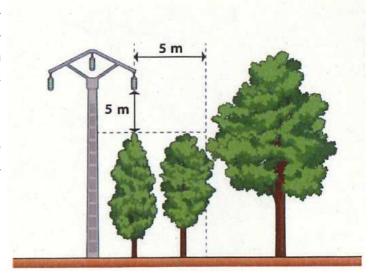
Vous pouvez retrouver cette règlementation sur le site internet de la CAF :

http://www.caf.fr/partenaires/caf-des-cotes-d-armor/partenaires-locaux

Avis de travaux sur le réseau ENEDIS HAUTE TENSION

A la demande d'ENEDIS COTES D'ARMOR, et conformément à la législation en vigueur, l'Entreprise FEUILLA-TRE Olivier, située à Plouvara, procédera à l'élagage ou l'abattage des arbres, haies, taillis, etc, situés au voisinage des lignes électriques de la commune.

Suite à un contrôle, tous les arbres, haies, taillis, non conformes à la norme NF C 11- 201 seront traités de façon à respecter les distances de sécurité définies cicontre.



CES TRAVAUX SERONT GRATUITS ET ENTIEREMENT À LA CHARGE D'ENEDIS

PESTICIDES

Loi LABBÉ: Depuis janvier 2019, les pesticides chimiques de jardin sont interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers. Pour se débarrasser des produits de jardinage interdits, il faut les apporter à la déchetterie: bidons, bouteilles, flacons... vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés (si possible dans leur emballage d'origine) afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés. Il est donc important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations.

Grâce à des gestes simples et de bon sens, il est possible de se passer de ces produits dans le jardin.

Lancement de la campagne de recensement 2020

Le recensement des habitants de la commune du Quiou aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Comme habituellement, un agent recenseur passera vous voir à cette occasion, nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil. En effet, le recensement détermine la population officielle de chaque commune. Les résul-



tats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Cela permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maison de retraite, etc...), de moyens de transport à développer... **Votre participation est essentielle**. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

La CPAM des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous

Vous avez des démarches à faire auprès de la CPAM et vous avez besoin d'aide ou d'accompagnement ?

Vous êtes en arrêt de travail et vous n'êtes pas indemnisé

Vous souhaitez obtenir une nouvelle carte Vitale

Vous voulez être informé sur vos droits (accident du travail, maternité...)

Vous aimeriez être accompagné pour créer votre espace personnel sur ameli.fr

Vous souhaitez être aidé pour constituer un dossier (CMU complémentaire, invalidité...)

Vous ne comprenez pas le montant d'un remboursement de soins

Vous changez d'activité professionnelle et devez être affilié à la CPAM

Vous avez des difficultés pour vous soigner

Pour toutes ces situations, et bien d'autres, l'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous !

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privi-

se en charge.

Comment prendre rendez-vous?

en vous connectant sur votre compte personnel sur ameli.fr

légié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre pri-



> ET SI VOUS FAISIEZ LE POINT SUR VOTRE SANTE ?

Bénéficiez d'un examen de prévention en santé gratuit, pour vous et votre famille!

Le centre d'examens de santé de la CPAM des Côtes d'Armor vous propose un examen de prévention en santé « sur mesure », adapté selon votre âge et votre situation personnelle. Ce bilan est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie*.

Accordez un moment à votre santé. Mettez à profit cet instant privilégié qui vous permettra de faire le point et d'exprimer vos préoccupations en matière de santé.

Dès votre arrivée, vous serez pris en charge par une équipe de professionnels de santé, infirmière, dentiste, médecin, qui vous accompagnera tout au long de votre examen.

Prenez rendez-vous dès maintenant auprès du Centre d'Examens de Santé au

02.90.03.31.30 ou par mail : ces22@assurance-maladie.fr

Faites évaluer votre bien le plus précieux : votre santé.

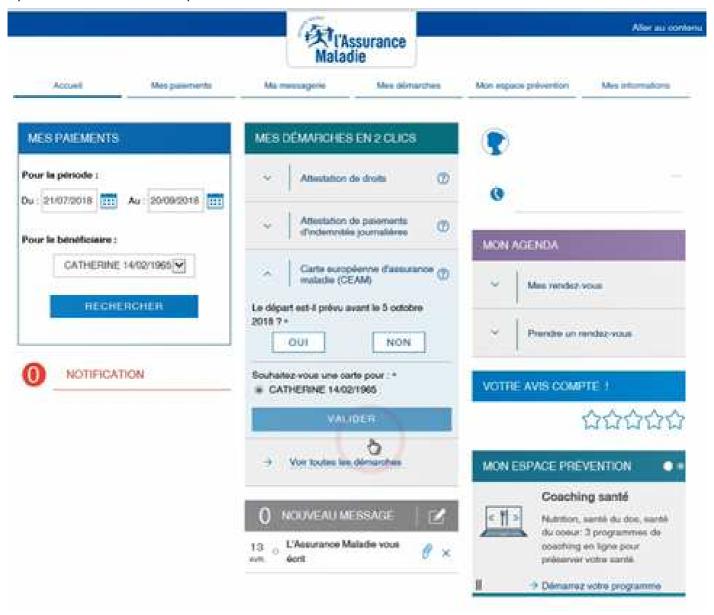
pour les assurés du régime général



Assurance maladie, votre compte AMELI

Votre compte ameli vous rend bien des services: commandez votre CEAM pour un séjour en Europe! Vous partez en vacances prochainement? Si vous séjournez en Europe ou en Suisse, pensez à commander votre Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur votre compte ameli au moins 15 jours avant votre départ. En cas de soins sur place, vous êtes couvert par l'Assurance Maladie et vos frais médicaux sont pris en charge selon la législation en vigueur dans le pays qui vous accueille.

La CEAM est individuelle et nominative, chaque membre de la famille doit avoir la sienne. Elle vous est adressée par courrier et reste valable pour une durée de 2 ans.



Agir pour les hirondelles en Côtes d'Armor

A l'échelle nationale, l'hirondelle de fenêtre est en fort déclin, les populations ayant chuté de 33 % en 10 ans (2005-2015). En cause, la disparition des insectes constituant leur régime alimentaire, la perte d'habitat sur les zones de reproduction comme d'hivernage, la raréfaction des supports disponibles pour les nids (façades granuleuses, avec des aspérités), le manque de boue pour construire les nids, dû aux sécheresses...



Groupe d'Etudes Ornithologiques

des Côtes d'Armor

G.E.O.C.A

Tout comme les autres espèces d'hirondelles et de martinets, les hirondelles de fenêtre sont protégées. La destruction des individus ou des nids, même non-occupés, est interdite par la loi et passible de sanctions. Chacun peut, de chez soi, agir pour les conserver, la règle de base étant d'éviter leur dérangement : laisser les hirondelles faire leur nid, ne pas effectuer de travaux de façade entre avril et septembre. De plus, une multitude d'aménagements permet de les accueillir sereinement : installer une planchette sur le nid pour réduire la nuisance liée aux fientes ; poser un support en bois, voire un nichoir artificiel, pour les inciter à établir leurs quartiers ; ou encore créer un « bac à boue » pour les aider à construire leur nid.

Le GEOCA (Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor) lance pour la seconde année l'opération « Agir pour les hirondelles » dans le département des Côtes-d'Armor pour revaloriser les hirondelles auprès de nos concitoyens. Pour cela, une plaquette a été éditée, permettant d'apprendre à connaître, recenser, et accueillir les hirondelles. Une feuille de comptage est intégrée à la plaquette pour nous transmettre les éventuelles observations de nids. Les données récoltées permettront d'établir un bilan sur la répartition et l'abondance des hirondelles dans le département.

Toute personne intéressée est donc invitée à télécharger la plaquette sur **www.geoca.fr**

Pour transmettre votre feuille de comptage, ou tout renseignement complémentaire, écrire à : enquetes-geoca@orange.fr

GEOCA—Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor

18 C rue du Sabot 22440 Ploufragan

Téléphone : 02 96 60 83 75 contact-geoca@orange.fr

www.geoca.fr



4 plantes invasives dangereuses pour la santé

L'Ambroisie à feuilles d'armoise, la Berce du Caucase, le Raisin d'Amérique et le Datura stramoine sont 4 plantes exotiques envahissantes qui émergent sur le secteur Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude depuis 2 ans. Toutes présentent un danger pour la santé.

Si vous observez l'une d'elles, n'intervenez pas !

Contactez rapidement votre référent local sur le territoire du futur Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude :

COEUR Émeraude

02 96 82 36 32 ou 06 09 15 38 10



L'Ambroisie à feuilles d'Armoise est originaire d'Amérique du Nord. Elle colonise les parcelles agricoles, les friches, les bords de champs et de route.

Son pollen, « très allergisante », est responsable de nombreuses allergies, entre la mi-août et septembre, avec des symptômes importants : pathologies respiratoires (rhinites, trachéites, voire asthme), conjonctivites, et parfois même urticaires.



La Berce du Caucase est une plante herbacée annuelle de très grande taille (jusqu'à 5 mètres de haut !), introduite en France en tant que plante ornementale. Elle se développe en bords de route, dans des terrains vagues, les friches, et les milieux humides, à partir d'avril. Elle fleurit entre Juin et septembre.

Sa sève contient des substances photosensibles qui provoque des brûlures à l'exposition au soleil, pouvant aller jusqu'au troisième degré!



Le Raisin d'Amérique, encore appelé Phytolaque ou teinturier, est une plante vivace originaire d'Amérique du Nord. Il se développe dans les secteurs boisés et affectionne les sols riches ou acides. On le distingue grâce à ses tiges de couleur pourpre et ses grappes de fruits vert clair, puis noir luisant, en forme de raisin. La plante atteint 2 à 3 m de hauteur.

L'ensemble de la plante est toxique en cas d'ingestion, pour l'humain, mais aussi pour le bétail et certaines volailles notamment.



Le Datura stramoine est une plante annuelle qui pousse en zones de cultures, dans les potagers, les massifs, mais aussi dans les habitats perturbés comme les remblais. Ses fleurs blanches en forme d'entonnoir plissé, dirigé vers le haut, sont très reconnaissables, à partir de Juillet, jusqu'à octobre, laissant place à des bogues épineux remplis de graines.

Chaque partie de la plante (tige, feuille, fruit, graines, racine) est toxique. La dose létale chez l'enfant est de 2 à 5 g de graines.









RAPPEL: arrêté sur le bruit

LE BRUIT (arrêté préfectoral du 27 février 1990)

Article 1er – Sont abrogés le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du Règlement Sanitaire Départemental définis par arrêté préfectoral du 15 février 1980.

Article 2 – (modifié par arrêté préfectoral du 19 novembre 1992) Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- 1° des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courtes durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.
- 2° des publicités par cris ou par chants.
- 3° de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que poste récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec les écouteurs.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa 3 du présent article pourront être accordées par les maires. Les conditions dans lesquelles les personnes physiques ou morales peuvent faire usage de haut-parleurs sont définies par l'autorité municipale qui délivre dans chaque cas les autorisations nécessaires.

Article 3 – Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à

l'intérieur de locaux ou en plein-air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'occasionner un bruit ou une vibration intense et perturbant le repos ou la tranquillité des voisins, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles sur la demande motivée des intéressés pourront être accordées par les services préfectoraux, s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 4 – Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Article 4 bis — Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de radiodiffusion et de télévision, instruments de musique, appareils de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 5 – Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 6 – Les éléments et équipement des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustique n'apparaisse dans le temps, le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

Les mesures seront effectués par les services et organismes compétents, conformément à la norme NFS 31.057 concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.

Recensement citoyen

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. C'est obligatoire pour pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Le jeune doit se présenter en mairie, muni du livret de famille et d'une pièce d'identité. Cette action est nécessaire pour que le jeune puisse s'inscrire à ses examens, concours et permis de conduire, puisque l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté sera exigée. Le recensement entraîne l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans. Plus d'informations sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC ».



Arrêtons les violences, tél. 3919

Victime ou témoin de violences sexistes et sexuelles, il existe un numéro anonyme et gratuit. ARRÊTONS LES VIOLENCES



Pour toute situation d'urgence, contactez le 17 (Police Secours) et/ou le 15 (Samu)

02.96.68.42.42 : numéro départemental Adalea 24h/24

02.96.85.60.01: standard de l'Espace Femmes / association Steredenn





Appel à projets jeunes-mieux vivre en milieu rural



COMMENT PARTICIPER?

Retirez le règlement et le dossier de candidature auprès de votre MSA

Vous pouvez également les télécharger sur le site de votre caisse.

Le correspondant jeunesse de votre MSA vous accompagnera à partir de votre inscription et tout au long de la réalisation de votre action. Il vous communiquera la date limite de dépôt de votre

NOUS, ON FAIT SWINGUER NOS VILLAGES!

Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux 13-22 ans.

Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions.

Ainsi, la MSA favorise la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.

Pour plus de renseignement, contactez votre MSA!

Côtes d'Armor

Annie Bertrand: 06 73 98 17 57

Finistère.

Jean-Paul Jaffrès: 06 72 87 13 58 Sandrine Marc: 06 85 07 56 85





EMPLOIS RESERVES aux ressortissants de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre)

Dispositif d'accès aux emplois de la fonction publique

Loi n° 2008-492 du 26 mai 2008 relative aux emplois réservés, portant dispositions diverses relatives aux emplois réservés à la défense.

Qui peut en bénéficier ?

Les ressortissants de l'ONACVG: pensionnés de guerre civils et militaires et les personnes assimilées, leur conjoint survivant, leurs orphelins et leurs enfants ainsi que les enfants de Harkis; ce sont les bénéficiaires prioritaires. Les militaires en activité ou libérés depuis moins de trois ans.

Comment?

Ce dispositif permet l'accès à tous les corps ou cadres d'emplois des catégories A B et C des trois fonctions publiques. Il n'y a pas de limite d'âge pour postuler mais certains emplois restent soumis aux conditions de leurs statuts particuliers. Le candidat peut demander son inscription sur une ou deux listes régionales et/ou une liste nationale.

Où déposer son dossier?

Les bénéficiaires prioritaires doivent contacter le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre de leur département, compétent pour l'instruction de leur dossier, leur orientation et la délivrance du passeport professionnel.

<u>Pour Les militaires</u>: (y compris les libérés) doivent constituer leur dossier de candidature auprès de Défense Mobilité, l'agence de reconversion du ministre de la défense, qui dispose de 10 pôles mobilité et d'antennes locales implantées dans les régiments ou les bases de défense.

Ils peuvent solliciter un emploi réservé dès lors qu'ils ont accompli 4 ans de service.

Les militaires en activité doivent avoir obtenu l'agrément de leur armée d'appartenance.

Le dépôt de dossier est possible à tout moment de l'année.

Lien vers le site Internet du ministère des armées :

https://www.defense-mobilite.fr/emplois-reserves

Pour les ressortissants de l'ONACVG :

Auprès du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Côtes-d'Armor : 4, rue Nicolas Copernic - 22950 TREGUEUX

Tél. 02.96.68.01.44 / sec.sd22@onacvg.fr

Déclaration de ruchers 2019 à faire entre le 1er septembre et le 31 décembre 2019

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et emplacement. La période de déclaration est fixée entre le 1er septembre et le 31 décembre 2019 pour la campagne écoulée. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr. Néanmoins, les personnes qui ne peuvent pas le faire par internet peuvent venir en mairie afin de récupérer le document *Cerfa n° 13995*04*.



Le GDSA 22 a pour objectif le suivi et l'amélioration de l'état sanitaire des abeilles





Horaires d'ouverture et coordonnées de la mairie

La mairie est ouverte au public de 9h00 à 12h00 Le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi

Téléphone: 02 96 83 46 16

Adresse mail: mairie.lequiou22@orange.fr

Mairie

1, rue de la Ville Neuve 22630 LE QUIOU

Numéros utiles d'urgence

Gendarmerie de Dinan: 02 96 87 74 00

Appel d'urgence européen: 112

Centre anti-poison de Rennes: 02 99 59 22 22

SAMU: 115

Police: 17

Pompiers: 18

Directeur de la publication : Arnaud CARRE

Rédacteur : Huguette CHESNEL

Relecture: Marjorie VESLIN

Imprimé par nos soins

Dépôt légal : novembre 2019